

Avant-propos

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – le Plan de dépenses du gouvernement – présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre le Budget des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget), et les principaux éléments du Budget principal des dépenses;

Partie II – Le Budget principal des dépenses – étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1^{er} mars ou avant;

Partie III – Plan de dépenses du ministère – En avril 1997 la Chambre des communes a adopté l'avis de motion qui sépare la Partie III en deux nouveaux documents :

- (1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités et rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- (2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans le RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Ces mesures découlent du Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP), lancé dans le cadre de la restructuration du Système de gestion des dépenses qui a été annoncée en janvier 1995. L'objectif central du PARP est d'améliorer la qualité de l'information sur la gestion des dépenses et la responsabilisation au Parlement en mettant l'accent sur les résultats, et ce, dans une perspective plus stratégique et pluriannuelle pour l'exécution des programmes.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé que Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et quatre autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur rapport sur les plans et les priorités de cette année. Il a donc exempté AINC de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

**Budget des dépenses
1999–2000**



Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Jane Stewart, c.p., députée
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Table des matières

Section I		1
Les messages	Le message de la Ministre	2
	Résumé	3
	Déclaration de la direction	5
Section II		7
Un aperçu du Ministère	Le mandat et la mission	8
	Les objectifs et les priorités stratégiques	9
	L'environnement des activités	11
	- Un profil de la population autochtone du Canada	11
	- Les défis	12
	- Les dépenses fédérales prévues pour les Autochtones	16
	Le plan des dépenses financières	18
Section III		19
Objectifs, les résultats attendus, valeur reçue	Un vue d'ensemble	20
	- La terminologie servant à décrire le rendement du ministère	20
	- Le tableau de corrélation des résultats	20
	Le Programme des affaires indiennes et inuites	26
	Le Programme des affaires du Nord	41
	Le Programme de l'administration	47
	La Commission canadienne des affaires polaires	50
Section IV		53
Les renseignements supplémentaires	Les pouvoirs de dépenser	54
	Les projets et les dépenses en immobilisations	55
	L'état d'avancement des grands projets de l'État	56
	Les rapports consolidés	58
	- Les projets de développement durable	58
	- Les initiatives liées à l'an 2000	62
	Les lois et les règlements	63
	Les références	64

Section I

Les messages

Le message de la Ministre



En fixant nos buts et nos objectifs dans le présent document, nous demeurons concentrés sur notre mission : améliorer la qualité de vie des Premières nations, des Inuits et des collectivités du Nord. Nous procédons à des investissements stratégiques et durables, pour faire en sorte que le Canada s'engage dans le 21^e siècle en tant que société confiante et économiquement forte, capable d'offrir des possibilités à tous ses habitants.

Afin de mieux remplir notre mission, nous progresserons dans la mise en œuvre de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Il y a un an, lorsque nous avons annoncé *Rassembler nos forces*, nous avons dit qu'il s'agissait d'un plan à long terme visant à régler un problème fondamental : dans notre merveilleux pays, les Autochtones accusent, à bien des égards, des écarts importants par rapport aux autres Canadiens.

Grâce aux travaux de la Commission royale sur les peuples autochtones, nous avons transformé l'approche du gouvernement à l'endroit des questions autochtones. Nous avons appris qu'au lieu d'imposer des solutions toutes faites à Ottawa, il nous faut travailler avec les Autochtones ainsi qu'avec tous les segments de la société canadienne. Nous devons édifier des partenariats qui sauront concevoir et apporter les solutions susceptibles de procurer aux Autochtones la perspective d'un avenir meilleur et plus fructueux pour eux au sein de notre pays commun.

Les Autochtones ont les mêmes aspirations que les autres Canadiens : d'excellents soins de santé, l'élimination de la pauvreté, des progrès accomplis grâce à l'innovation et un meilleur avenir pour les jeunes. En travaillant ensemble, nous garantirons à tous les Canadiens des occasions de mener une vie prospère.

Au nombre des grands défis à relever, mentionnons la nécessité de préparer à l'économie du 21^e siècle, une main-d'œuvre autochtone en rapide croissance. Il nous faudra concerter nos efforts pour créer des milliers d'emplois, de sorte que les Autochtones puissent occuper la place qui leur revient au sein de l'économie canadienne.

Dans le Nord, nous nous efforçons de rapprocher le gouvernement de ses commettants. Durant l'année, le Nunavut prendra naissance, procurant aux résidents de l'est de l'Arctique de nouveaux instruments pour façonner leur avenir. Parallèlement, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon définiront les modalités de leur propre évolution.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons établi une assise propice à la réussite. *Rassembler nos forces* est le fruit d'un travail effectué en coopération par les gouvernements et les organisations autochtones dans le but de définir un programme commun. Le secteur privé et les organismes bénévoles ont rallié notre cause. Des Canadiens sont venus apporter leur contribution. Dans le Nord, les résidents s'apprennent à explorer ensemble les immenses possibilités que le 21^e siècle réserve au Canada.

Sur la scène internationale, le Canada a été maintes fois reconnu comme le pays offrant la meilleure qualité de vie qui soit à ses citoyens. Nous mettons tout en œuvre pour que cette réalité devienne celle de tous les peuples du pays.

Résumé

Le Ministère continue à investir ses énergies dans la mise en œuvre de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, et dans la promotion d'importantes activités d'exploitation des ressources – en particulier l'extraction de diamants – dans le Nord, tout en achevant les préparatifs en vue de l'établissement du Nunavut. Le Nunavut deviendra un territoire distinct le 1^{er} avril 1999.

À l'aube du nouveau millénaire, nous sommes déterminés à renouveler nos partenariats avec les Premières nations et les Inuits et à favoriser un climat de respect et de responsabilité réciproque. Nos stratégies prévoient que nous travaillerons de concert avec les Autochtones, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que le secteur privé et les organismes bénévoles pour relever les nombreux défis. Les Premières nations et les gouvernements territoriaux sont désormais chargés d'exécuter la plupart des programmes sociaux et économiques financés par le Ministère. Il s'agit maintenant de se concentrer sur le renforcement de l'autosuffisance et sur la mise en place de gouvernements autochtones durables et responsables, qui dirigeront des collectivités modernes, fortes et en santé.

Au nombre des efforts visant l'établissement d'une nouvelle relation financière figurent l'assistance apportée aux gouvernements autochtones dans la création de sources indépendantes de revenus, le renforcement de l'obligation de rendre des comptes envers les commettants et l'élaboration de normes comptables comparables à celles des autres ordres de gouvernement.

Plusieurs collectivités autochtones sont encore aux prises avec des conditions socioéconomiques inacceptables – par exemple, un taux élevé de mortalité infantile dans les réserves, une majorité d'Autochtones vivant sous le seuil de la pauvreté, un taux de suicide alarmant chez les jeunes Autochtones. Selon les profils démographiques, la population autochtone est beaucoup plus jeune que l'ensemble de la population canadienne, ce qui crée des pressions énormes en matière d'éducation, d'écoles, de logement et d'emplois. Au cours de l'année qui vient, les travaux effectués en partenariat avec les organisations autochtones dans le cadre de *Rassembler nos forces* viseront à accélérer la création de richesses et l'accès aux emplois, grâce à des gouvernements des Premières nations ouverts, stables et responsables.

Dans le Nord, nous travaillerons au renforcement de l'assise économique, à la valorisation du développement durable et à la protection de l'environnement. Parallèlement, nos efforts viseront l'élaboration de régimes d'exercice des pouvoirs qui seront réceptifs aux valeurs autochtones tout en tenant compte des intérêts de tous les Canadiens. Présentement, les sociétés nordiques du Yukon, de l'ouest des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut se transforment de façon radicale. L'achèvement de tous les préparatifs en vue de l'établissement du Nunavut exige l'adoption d'une approche exhaustive par l'ensemble des organismes et des gouvernements concernés.

Le Ministère subit des pressions soutenues pour gérer judicieusement les litiges entourant les revendications territoriales des Premières nations. Il travaille avec ces dernières à l'établissement d'un organisme indépendant de revendication qui faciliterait les négociations sur le règlement des griefs. La création d'un tel organisme permettrait de dissiper la perception selon laquelle le Canada agit à la fois comme juge, jury et accusé dans le règlement des plaintes déposées contre lui. De plus, cet organisme réduira l'accumulation de cas en suspens et procurera, aux Premières nations désirant régler leurs griefs de longue date, un meilleur mécanisme de recours que les tribunaux. Le Ministère procède à la négociation de plus de 80 ententes d'autonomie gouvernementale qui s'appliqueraient à plus de la moitié des collectivités des Premières nations et des Inuits.

La Commission canadienne des affaires polaires préconise une politique sur les sciences et la technologie pour le Nord. Son succès est tributaire du degré d'importance accordé à la recherche polaire par les organismes et les ministères fédéraux et de l'ampleur du soutien accordé par le milieu de la recherche sur les questions polaires. Au cours des trois prochaines années, l'un de ses buts principaux sera de sensibiliser davantage le public canadien aux enjeux polaires.

Le message sous-jacent dans *Rassembler nos forces* est que les solutions durables ne seront possibles que grâce aux partenariats et à la coopération entre tous les ordres de gouvernement : autochtone, municipal, provincial, territorial et fédéral.

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1999–2000 du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements:

- décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- sont complets et exacts.
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom :

Sous-ministre adjoint, Services ministériels

Date :

le 16 février 1999

Section II

Un aperçu du Ministère

Le mandat et la mission

Le vaste mandat d'**Affaires indiennes et du Nord Canada** (AINC) est ancré dans un solide fondement législatif, qui comporte la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, et les lois concernant les territoires. Ce mandat se traduit dans l'énoncé de la mission du Ministère :

Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord.

Douze ministères et organismes, dont AINC, offrent des programmes à l'intention des Autochtones. C'est à AINC qu'il incombe en premier lieu de remplir les obligations constitutionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral envers les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Il s'acquitte de ses vastes responsabilités nationales en partenariat avec 608 Premières nations, 79 conseils tribaux, 55 collectivités inuites, deux (et bientôt trois) gouvernements territoriaux ainsi que la population du Nord canadien.

Le Ministère offre les fonds nécessaires pour veiller à ce que les Indiens inscrits vivant dans les réserves jouissent de services essentiels semblables à ceux fournis aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Au nombre des services en question figurent l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire (les routes, l'eau, les systèmes d'égout), l'aide sociale, et les services de soutien sociaux.

Le Ministère négocie et supervise la mise en œuvre des règlements de revendications globales et particulières, favorise le développement économique et social et, au nom du gouvernement fédéral, négocie les modes pratiques d'autonomie gouvernementale.

Dans le Nord du Canada, le Ministère participe à l'élaboration des structures d'exercice des pouvoirs territoriaux, favorise la croissance économique, gère le développement durable des ressources naturelles, notamment les terres, l'eau, les ressources minières, le pétrole et le gaz dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), les ressources forestières au Yukon, et il protège l'environnement nordique. Le Ministère encourage aussi le leadership canadien dans l'intendance environnementale et le développement durable au sein des nations circumpolaires, grâce au tout nouveau Conseil de l'Arctique. Il gère aussi les intérêts fédéraux courants, notamment la prestation du Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste).

Le mandat du MAINC épouse aussi la vision énoncée dans *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Depuis l'annonce de *Rassembler nos forces*, en janvier 1998, le Ministère a collaboré avec les organisations autochtones, les provinces, les territoires et d'autres ministères fédéraux au progrès des initiatives prévues dans ce plan exhaustif. Sa mise en œuvre fructueuse procurera aux Autochtones les instruments dont ils ont besoin pour prendre en main leur destinée, exercer leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et établir les principes de la saine gestion des affaires publiques.

La **Commission canadienne des affaires polaires**, conformément aux lignes directrices stipulées dans la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, mène ses activités à titre d'organisme autonome. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les objectifs et les priorités stratégiques

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones énonce les priorités stratégiques d'AINC, c'est également un plan à l'échelle du gouvernement, qui vise à aider les Autochtones à relever des défis particuliers — la nécessité d'une réforme structurelle des programmes du gouvernement à l'intention des Autochtones en vue de favoriser l'autosuffisance et le développement économique, ainsi que le besoin de renforcer la capacité des gouvernements et des organisations autochtones d'administrer des régimes responsables et réceptifs. Ce plan d'action à long terme a été conçu pour assurer un avenir plus prometteur à tous les Autochtones et à tous les gens du Nord au Canada. Sa réussite est tributaire des partenariats novateurs qui seront à la source de possibilités pour les jeunes Autochtones, d'un développement économique accru et de collectivités autochtones fortes et durables.

Le tableau 1 illustre la façon dont ces priorités s'inscrivent dans la structure de fonctionnement d'AINC.

Tableau 1

Secteurs d'activité	Objectifs ou priorités stratégiques	Dépenses prévues 1999–2000 (en millions de dollars)
Programmes à l'intention des Indiens et des Inuits/Revendications	Appuyer <i>Rassembler nos forces</i> en : <input type="checkbox"/> renouvelant les partenariats; <input type="checkbox"/> renforçant l'exercice des pouvoirs par les Autochtones; <input type="checkbox"/> édifiant une nouvelle relation financière stable; <input type="checkbox"/> renforçant les collectivités et les économies, et en appuyant les gens.	4 437,8
Affaires du Nord	Appuyer <i>Rassembler nos forces</i> en : <input type="checkbox"/> gérant les intérêts fédéraux; <input type="checkbox"/> favorisant le développement durable dans le Nord.	165,8
Administration	Appuyer <i>Rassembler nos forces</i> en : <input type="checkbox"/> trouvant des façons novatrices de faire des affaires.	74,5
Total pour AINC		4 678,1*

* Comprend 4 626,9 millions de dollars en dépenses de nature budgétaire et 51,3 millions de dollars en dépenses non-budgétaire (ces montants sont arrondis).

Les objectifs et les priorités stratégiques de la Commission canadienne des affaires polaires sont les suivants :

Tableau 2

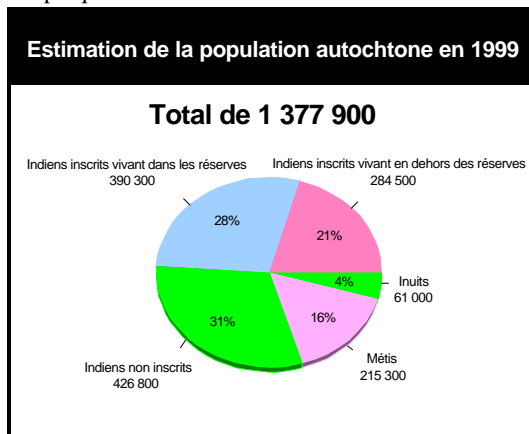
Secteurs d'activité	Objectifs ou priorités stratégiques	Dépenses prévues 1999–2000 (en millions de dollars)
Commission canadienne des affaires polaires	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Constituer une base de connaissances sur les questions polaires et diffuser ces connaissances.<input type="checkbox"/> Sensibiliser davantage le public à l'importance des sciences polaires pour le Canada et les Canadiens.<input type="checkbox"/> Mettre en valeur le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire.<input type="checkbox"/> Promouvoir les sciences et la technologie dans le Nord.	1,0

L'environnement des activités

Un profil de la population autochtone du Canada

Au Canada, la **population autochtone** totale en 1999 est estimée à 1 377 900 (voir le graphique 1). Environ 4,5 p. 100 des Canadiens sont d'ascendance autochtone. On dénombre 608 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Les Indiens vivant dans les réserves représentent 58 p. 100 de la population des Indiens inscrits.

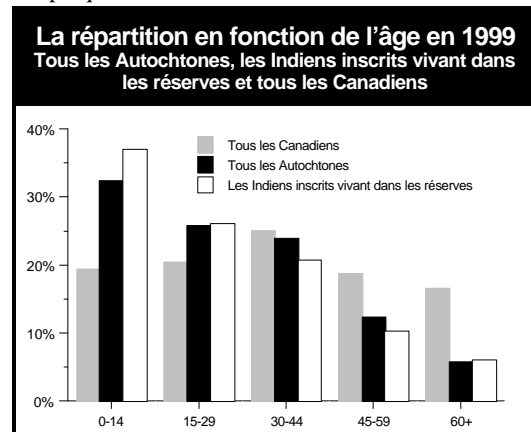
Graphique 1



Le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves, c'est-à-dire 390 300 personnes en 1999 selon les projections, s'accroît de 2,1 p. 100 par année, tandis que la population d'Indiens inscrits vivant hors des réserves augmente de 2,7 p. 100, soit un taux de croissance presque deux fois supérieur à celui de l'ensemble du Canada. Les projections pour la période allant de 1999 à 2009 indiquent que le nombre d'Indiens inscrits, qu'ils habitent dans les réserves ou hors de celles-ci, augmentera de 19 p. 100 tandis que la population canadienne ne croîtra que de 10 p. 100.

La population des Indiens inscrits est jeune, d'un âge médian de 25 ans, par rapport à 36 ans chez l'ensemble des Canadiens. Une part de 60 p. 100 de la population dans les réserves est âgée de moins de 30 ans (voir graphique 2).

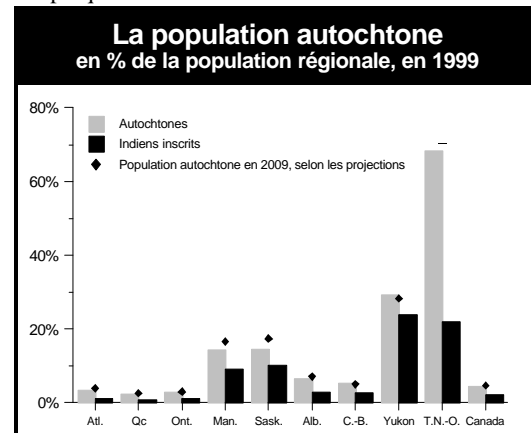
Graphique 2



Ces caractéristiques démographiques exercent des pressions sur la demande de services essentiels comme l'éducation, les écoles, le logement et l'infrastructure publique, ainsi que sur la demande de services sociaux en raison du fort taux de constitution de nouvelles familles. Des pressions semblables existent aussi sur le marché de l'emploi. Les populations autochtones du Nord affichent un profil démographique similaire.

Bien que des Autochtones vivent dans tous les coins du Canada, on en trouve de fortes concentrations dans les provinces de l'Ouest et dans les territoires (voir graphique 3).

Graphique 3



Il est intéressant de constater que 64 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidants — seulement 5 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens vivant dans les réserves, 36 p. 100 habitent en milieu urbain, 44 p. 100 en milieu rural, 18 p. 100 dans des zones d'accès difficile et 2 p. 100 en région éloignée. Ces facteurs influent directement sur le coût de la prestation des services.

Dans le Nord, le contexte dans lequel s'applique la politique sur les questions autochtones se distingue dans une certaine mesure de celui dans la région du sud du Canada. Le Nord compte beaucoup moins de réserves et les Autochtones constituent une proportion extrêmement élevée de la population, c'est-à-dire environ 56 p. 100 par rapport à 4,3 p. 100 dans le reste du Canada. Si le nombre d'habitants y est faible dans l'ensemble, l'assise territoriale s'étend par contre sur plus de 40 p. 100 de la superficie totale du Canada.

Par l'entremise d'une entente de financement préétablie avec le ministère des Finances, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest exécute les programmes sociaux et communautaires destinés aux résidants de son territoire, y compris les Autochtones. Le Canada verse également des fonds afin que les Premières nations offrent des services semblables aux réserves situées dans le sud du pays et que les provinces fassent de même pour les personnes vivant en dehors des réserves. Au Nunavut, le gouvernement sera responsable des programmes et des services actuellement assurés par le gouvernement des T.N.-O. Parmi ceux-ci figurent le logement, l'infrastructure publique, les services d'égout et d'approvisionnement en eau, les services sociaux et l'éducation. Au Yukon, le gouvernement fédéral finance directement plusieurs de ces programmes et services pour les résidants autochtones ou procède à

leur prestation. Le gouvernement du Yukon est chargé d'exécuter certains programmes, comme l'enseignement primaire et secondaire.

Les défis

Rassembler nos forces : l'an dernier, en partenariat avec les Premières nations et les Inuits, nous avons ancré l'assise propice au changement, et vu clairement les façons de procéder.

Le défi qui se pose actuellement consiste à mettre en œuvre *Rassembler nos forces* afin d'obtenir des résultats concrets dans le vaste éventail des initiatives amorcées. Il nous faut également gérer ce programme en partenariat avec les Premières nations et les Inuits, conformément aux principes énoncés dans la stratégie du Ministère intitulée *Vers le développement durable*, et ce, au moyen d'une coordination et d'une intégration efficaces des activités fédérales.

En dépit des progrès réalisés, il reste encore beaucoup à accomplir pour améliorer ou éliminer **les conditions socio-économiques inacceptables** qui prévalent dans de nombreuses collectivités des Premières nations.

En 1994, le taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves était deux fois plus élevé que la moyenne canadienne.

Selon les données du Recensement de 1996, **l'écart au chapitre du revenu** s'élargit entre les membres des Premières nations et les non-Autochtones; de plus, la majorité des Autochtones n'arrivent pas à dépasser **le seuil de la pauvreté** ou vivent même en-dessous.

En 1996, le **taux de chômage** chez les Canadiens autochtones s'élevait à 18 p. 100, soit environ deux fois plus que le taux enregistré dans l'ensemble du Canada, et chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, il était de 29 p. 100.

En 1993, le **taux de suicide** chez les jeunes Indiens inscrits (âgés de 15 à 24 ans) était neuf fois plus élevé que la moyenne nationale pour les femmes et cinq fois supérieur au taux relevé chez les hommes.

Entre 1975 et 1995, l'**espérance de vie** des Indiens inscrits s'est accrue de 10 ans chez les hommes et les femmes, pour passer respectivement à 69 et à 76 ans. Dans l'ensemble de la population canadienne, l'espérance de vie est de 75 ans chez les hommes et de 82 ans chez les femmes.

En 1996, 37 p. 100 des Indiens inscrits habitant dans des réserves avaient poursuivi leurs études **après le secondaire**, comparativement à 31 p. 100 en 1991. Malgré cette amélioration, les Indiens inscrits tiraient de l'arrière par rapport à la population canadienne, dont 65 p. 100 avaient mené des études postsecondaires en 1996.

La dépendance à l'endroit de l'aide sociale dans les réserves atteignait un taux de 46 p. 100 en 1997, soit quatre fois plus que la moyenne nationale.

Le nombre **d'unités de logement** convenables s'est accru pour passer de 30 633 (46 p. 100) en 1991–1992 à 45 153 (54 p. 100) en 1997–1998.

En 1977–1978, seulement 53 p. 100 des logements disposaient d'un **approvisionnement suffisant en eau** et 47 p. 100 avaient des **installations d'égouts** acceptables. En 1997–1998, ces proportions étaient passées respectivement à 97 p. 100 et à 93 p. 100.

Le **surpeuplement** et le manque **d'installations convenables d'égouts et d'approvisionnement en eau** ont des répercussions directes sur la santé des personnes et des collectivités.

Delgamuukw / Les terres et les ressources : AINC continue de se pencher sur les implications politiques du jugement de la Cour suprême dans l'affaire *Delgamuukw* et sur l'incertitude qui en découle. La décision influe sur les questions relatives aux terres et aux ressources; elle a confirmé que les titres fonciers n'étaient pas toujours clairement établis. L'affaire *Delgamuukw* a accru les pressions exercées pour que le gouvernement conclue des traités avec les Autochtones afin de dissiper l'ambiguïté qui persiste dans les régions où les droits et les titres ancestraux n'ont pas fait l'objet d'un règlement (comme en Colombie-Britannique, certaines régions du Québec, de l'Ontario, des T. N.-O. et du Yukon). Le jugement impose aussi au gouvernement une obligation plus rigoureuse de consulter les groupes autochtones au sujet des violations à leurs titres qu'il aurait pu commettre dans le cadre de ses activités, mais il offre aussi la possibilité aux Autochtones de travailler avec les provinces pour avoir accès aux ressources.

Les revendications particulières : Le défi relatif aux revendications particulières consiste à remplir les obligations juridiques du gouvernement et à savoir prévoir les ressources nécessaires afin d'accorder les indemnités qui s'imposent, tout en assurant le maintien de la relation du Canada avec les Premières nations. AINC travaille avec les Premières nations à la création d'un organisme indépendant de revendication qui aurait pour mandat de faciliter les négociations devant mener au règlement des griefs. Un tel organisme devrait éliminer la perception selon laquelle le Canada se trouve en conflit d'intérêts en agissant comme juge, jury et accusé dans le règlement des plaintes déposées contre lui.

Il visera aussi à rendre le processus de règlement moins coûteux et contribuera à régler les revendications en suspens dans les limites d'un budget de règlement revu à la hausse. L'organisme constituerait également, pour les Premières nations désireuses de régler leurs griefs, un mécanisme de règlement extrajudiciaire intéressant.

La gestion des litiges : Les Premières nations ont de plus en plus souvent recours aux tribunaux. On compte actuellement plus de 1 000 cas d'allégation de sévices physiques et sexuels dans les pensionnats. Ce contentieux exerce des pressions énormes sur les ressources d'AINC pour gérer les litiges, produire les documents de recherche, préparer les options à présenter pour un règlement ou un procès, et administrer les fonds alloués aux règlements.

Dans son plan d'action visant à s'attaquer aux préoccupations des Autochtones, le gouvernement a stipulé expressément son engagement à trouver des moyens dynamiques et opportuns de régler les différends en partenariat avec les Premières nations. Il faut, pour ce faire, s'éloigner clairement du recours aux tribunaux qui se révèle sans compromis, coûteux et très long. Il faudrait plutôt utiliser des moyens plus progressifs et équitables d'en arriver à un règlement négocié. AINC prend des mesures pour rehausser sa capacité de trouver des solutions justes, rentables et durables grâce au règlement extrajudiciaire des différends.

L'obligation de rendre des comptes : Le principal défi pour AINC et les Premières nations à ce chapitre est de veiller à ce que des régimes efficaces et cohérents de reddition des comptes soient en place pour répondre aux besoins des Premières nations et rétablir, dans les réserves et hors de celles-ci, la confiance envers la saine administration des ressources.

Le Nord : Le défi à l'égard du Nord est de poursuivre la mise sur pied d'institutions d'exercice des pouvoirs qui tiennent compte des intérêts des Autochtones, ainsi que des intérêts communs des gens du Nord et de l'ensemble des Canadiens, tout en renforçant l'assise économique du Nord. Le Budget fédéral de 1998 énonçait la détermination du gouvernement à travailler avec les gouvernements territoriaux et les gens du Nord à l'élaboration d'une stratégie contemporaine de développement économique. Les travaux à cet égard ont été amorcés.

À l'automne 1998, la première mine de diamants en Amérique du Nord entreprenait sa production au nord de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les perspectives concernant d'autres mines de diamants, ainsi que d'autres projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière, se révèlent favorables. Ces activités se dérouleront dans les régions nordiques, où les taux de chômage se maintiennent parmi les plus élevés au Canada et où de nombreuses collectivités sont aux prises avec des conditions sociales et économiques pitoyables.

À titre de ministère fédéral assumant la principale responsabilité à l'égard du Nord, AINC doit relever de nombreux défis à mesure que l'exécution et la réalisation fructueuses de ces initiatives progresse. Il lui faut également travailler en partenariat avec les nombreux intervenants qui participent à l'établissement du Nunavut afin que tous soient prêts pour le 1^{er} avril 1999 et l'avenir. Nous devons faire avancer notre programme législatif chargé, afin de garantir le fondement juridique nécessaire au fonctionnement de nombreux conseils de gestion des ressources qui doivent être créés par suite du règlement de revendications territoriales. De plus, le Ministère continuera à chercher, avec les résidents du Yukon et de l'ouest des Territoires du Nord-Ouest, des moyens de satisfaire leurs aspirations à

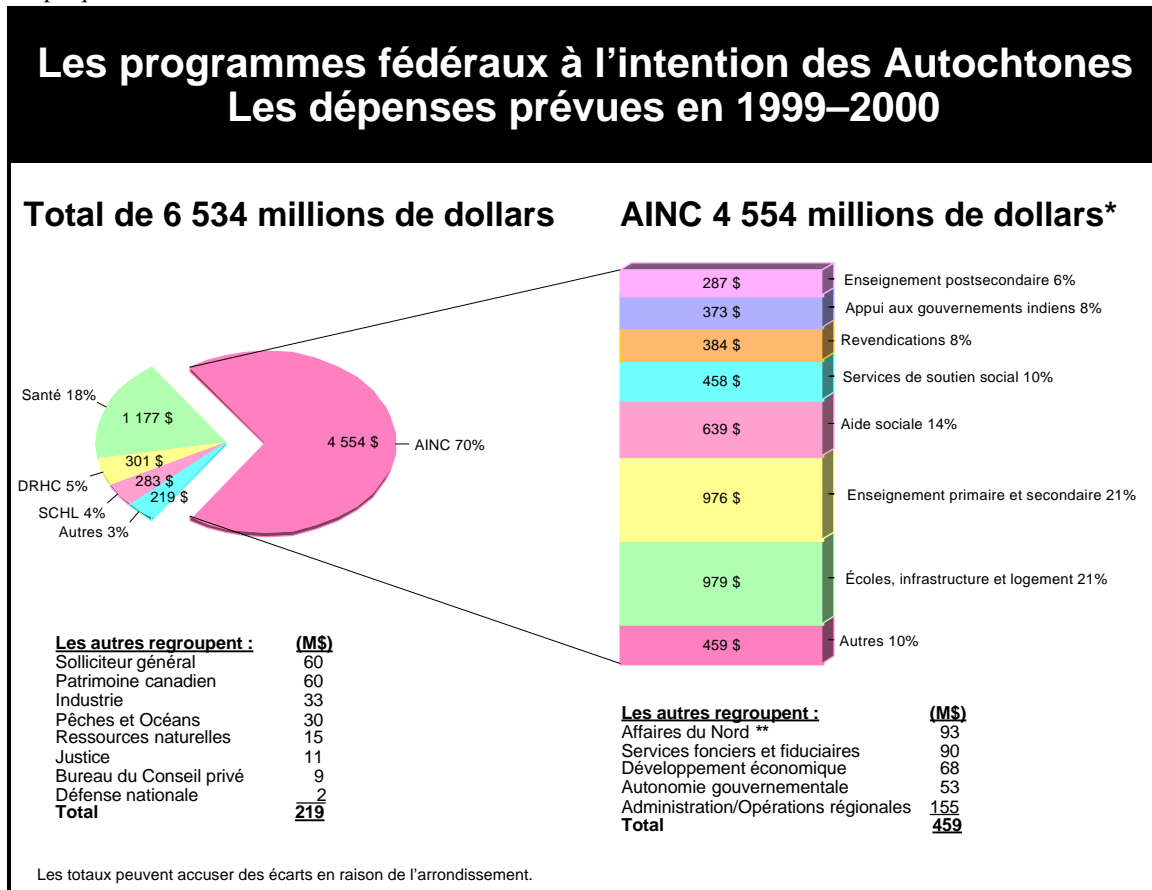
l'évolution politique dans le contexte d'un gouvernement populaire, y compris leur désir de voir le gouvernement fédéral transférer les responsabilités de type provincial aux gouvernements des territoires.

La Commission canadienne des affaires polaires : Compte tenu de son vaste mandat, le défi pour la Commission canadienne des affaires polaires sera d'évaluer les changements qui se produisent autant au Canada que dans le monde polaire international, d'établir les priorités et de présenter au gouvernement des recommandations qui tiennent compte des nouveaux partenariats au pays et à l'étranger.

Les dépenses fédérales prévues pour les Autochtones

Au total, 12 ministères et organismes du gouvernement fédéral offrent des programmes aux peuples autochtones, notamment AINC. Ces institutions consacreront au total 6,5 milliards de dollars aux Autochtones en 1999–2000 (voir graphique 4). Ces sommes permettront aux Autochtones de bénéficier, au sein de leurs collectivités, d'une gamme de services essentiels comparables à ceux fournis aux autres Canadiens par l'entremise des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

Graphique 4



* Les dépenses indiquées dans le graphique 4 sont de nature budgétaire seulement. Pour pouvoir concilier le montant des dépenses d'AINC donné au tableau 1 de la page 9 (4 678 millions de dollars), il faut ajouter 124 millions de dollars au total d'AINC de 4 554 millions de dollars du graphique 4. La somme de 124 millions de dollars reflète le total des dépenses non budgétaires et la portion des dépenses du Programme des affaires du Nord qui ne sont pas à l'intention des Autochtones.

** Ce montant traduit la proportion des dépenses fondées sur la population autochtone (56 p. 100) par opposition à celle de la population non autochtone (44 p. 100) dans le Nord.

Le tableau 3 fournit une synthèse des dépenses que les autres institutions fédérales prévoient faire en 1999–2000 (en millions de dollars) dans le cadre de leurs programmes et initiatives visant à améliorer les conditions de vie des peuples autochtones du Canada.

Tableau 3

Institution	Dépenses prévues 1999–2000	Programmes
Santé Canada	1 177,4	Services de santé non assurés, Services de santé communautaires, Hygiène et surveillance du milieu du travail et Services hospitaliers Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues Programme Grandir ensemble — Santé mentale des collectivités et développement de l'enfant, et programme Bon départ pour les Autochtones <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web au www.hc-sc.gc.ca.</i>
Développement des ressources humaines Canada	300,9	Stratégie de développement des ressources humaines autochtones <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web au www.hrdc-drhc.gc.ca.</i>
Société canadienne d'hypothèques et de logement	282,8	Dans les réserves — Logement sans but lucratif dans les réserves et Programme d'aide à la remise en état des logements En dehors des réserves — Programme de démonstration pour les ruraux et les Autochtones, et programme de logements sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain, Programme d'aide à la remise en état des logements et Programme de réparations d'urgence <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le bureau local de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.</i>
Solliciteur général du Canada	59,7	Politique sur les services de police des Premières nations — Services de police dans les réserves des Premières nations <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web au www.sgc.gc.ca.</i>
Patrimoine canadien	59,7	Centres d'amitié autochtones, Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives, Programme des femmes autochtones, accords entre le Canada et les territoires sur les langues autochtones <i>Pour de plus amples renseignements, consultez la Direction des citoyens autochtones (Patrimoine canadien).</i>
Industrie Canada	32,8	Entreprise autochtone Canada – Aide au démarrage, à la compétitivité et à la réussite des entreprises autochtones sur les marchés canadiens et mondiaux <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web au www.abc.gc.ca.</i>
Pêches et Océans Canada	30,2	Stratégie sur les pêches autochtones, dont l'objet est d'accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêches côtière et à la gestion de l'habitat du poisson. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez les Affaires autochtones (Pêches et Océans Canada).</i>
Ressources naturelles Canada	15,4	Arpentage des terres du Canada et initiatives de développement économique <i>Pour de plus amples renseignements, consultez la Direction générale de la gestion des finances (Ressources naturelles Canada).</i>
Justice Canada	11,0	Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, études juridiques pour les Autochtones, fonds discrétionnaires de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez la Direction générale des programmes/la Direction de la justice autochtone (Ministère de la Justice)</i>
Bureau du Conseil privé	8,5	Commission sur les revendications particulières des Indiens et négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web au www.indianclaims.ca.</i>
Défense nationale	2,0	Canadian Rangers, Bold Eagle, Programme d'enrôlement des Autochtones du Nord, programme Bon départ (programme d'emploi pour les étudiants). Ces programmes recrutent et forment du personnel qualifié pour combler des postes à temps plein ou partiel au sein des Forces armées canadiennes. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez les Services ministériels (ministère de la Défense nationale).</i>
Total	1 980,4	

Le plan des dépenses financières

Tableau 4

Affaires indiennes et du Nord Canada	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes prévues				
Programmes à l'intention des Indiens et des Inuits	4 191,2	4 003,0	4 134,8	4 194,3
Revendications	405,6	383,6	349,5	343,5
Affaires du Nord	263,6	165,8	148,5	149,5
Administration	84,6	74,5	74,7	74,5
Sous-total (dépenses brutes prévues) ¹	4 945,0 ²	4 626,9	4 707,5	4 761,8
Moins: les recettes versées aux Fonds du revenu consolidé	(64,2)	(60,6)	(60,6)	(100,7)
Plus: dépenses non budgétaires (prêts)	55,7	51,3	22,3	22,3
Plus: les coûts des autres ministères	31,9	32,0	32,2	32,5
Coût net pour le Ministère	4 968,4	4 649,5	4 701,4	4 715,9
Équivalents temps plein	3 254	3 267	3 227	3 225
⁽¹⁾ Détails – Dépenses brutes prévues				
Dépenses de fonctionnement	494,8	432,3	424,6	422,9
Dépenses en immobilisations	2,2	13,8	13,5	13,5
Paiements de transfert	4 448,1	4 180,8	4 269,4	4 325,5
Total	4 945,0	4 626,9	4 707,5	4 761,8
⁽²⁾ Inclut 4 425 millions de dollars du Budget des dépenses principal, plus un total de 520 millions du Budget des dépenses supplémentaire (les principaux éléments comportent 350 millions pour la Fondation pour la guérison des Autochtones, 54 millions pour <i>Rassembler nos forces</i> et 29 millions pour la réinstallation des résidents de Davis Inlet).				

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 5

Commission canadienne des affaires polaires	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Total des dépenses prévues (brutes et nettes)	1,0	1,0	1,0	1,0
Équivalents temps plein	6	6	6	6

Section III

Objectifs, les résultats attendus, valeur reçue

La terminologie servant à décrire le rendement du Ministère

Les engagements du Ministère au chapitre du rendement et ses réalisations comportent un éventail d'activités et d'extrants, ainsi que des résultats à court, à moyen et à long termes qui sont définis dans le tableau suivant.

Type d'engagement	Exemples
Les activités et les extrants comportent des processus et la réalisation d'extrants ou de produits concrets.	poursuivre les négociations, élaborer une stratégie, une politique, procéder à des recherches
Les résultats à court et à moyen termes concernent les changements progressifs qui influencent la capacité des Autochtones à obtenir des résultats à plus long terme.	signer une entente, accroître la capacité d'exécuter des programmes, perfectionner les compétences, modifier les infrastructures matérielles, changer les méthodes de fonctionnement (chez le bénéficiaire)
Les résultats à long terme ou définitifs concernent les changements dans les tendances au chapitre des conditions sociales, culturelles et économiques des Autochtones. Ces tendances sont cependant assujetties à de fortes influences de l'extérieur.	achèvement des études, facteurs déterminants de la santé, indicateurs économiques (par exemple, des emplois)

Le tableau de corrélation des résultats

Activités/Résultats	Résultats attendus à court et à moyen termes	Résultat attendus à long terme
Affaires indiennes et inuites (4 437,8 millions de dollars en 1999–2000)		
ENGAGEMENT – RENOUELER LES PARTENARIATS		
<input type="checkbox"/> Renforcer les relations de travail entre AINC et les autres institutions fédérales, les Autochtones et leurs organisations grâce à la coordination des activités, à la consultation et à l'élaboration conjointe de politiques.	<input type="checkbox"/> Une meilleure élaboration horizontale des politiques, ainsi que des programmes qui épousent plus étroitement les besoins des Premières nations et des Inuits.	<input type="checkbox"/> Des collectivités et des organisations des Premières nations et des Inuits capables de participer pleinement à la conception et à la prestation des programmes à l'intention de leurs membres.

Activités/Résultats	Résultats attendus à court et à moyen termes	Résultat attendu à long terme
ENGAGEMENT – RENOUELER LES PARTENARIATS (SUITE)		
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adopter de nouvelles approches en matière de relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations et les Inuits afin de cerner les priorités communes et de découvrir ensemble des solutions concrètes aux problèmes des Autochtones. <input type="checkbox"/> Mener une campagne d'éducation publique afin de mieux faire connaître à tous les Canadiens la culture et l'histoire des Autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des partenariats élargis unissant les Premières nations, les Inuits et les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux. <input type="checkbox"/> L'approfondissement des connaissances du public sur la vie, la culture et les problèmes des Autochtones au Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des efforts de collaboration effectués par tous les ordres de gouvernement, les Premières nations et les Inuits dans le but de trouver des solutions concrètes aux problèmes des Premières nations et des Inuits. <input type="checkbox"/> Un public plus conscient des contributions passées et actuelles des Autochtones au Canada, et plus ouvert à la réalisation de leurs aspirations.
ENGAGEMENT — RENFORCER L'EXERCICE DES POUVOIRS PAR LES AUTOCHTONES		
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Examiner comment les nations autochtones qui exercent leurs compétences dans le cadre de structures plus grandes qu'un conseil de bande s'y prennent pour assurer la prestation efficace des programmes et des services à leurs citoyens. Chercher à nouer une relation de gouvernement à gouvernement plutôt qu'à négocier des ententes sur les compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'autonomie gouvernementale : conclusion d'ententes cadres, d'ententes de principe et d'ententes définitives, ou réalisation de progrès importants à cet égard. <input type="checkbox"/> Le règlement de revendications particulières (jusqu'à huit chaque année); conclusion d'ententes cadres, d'ententes de principe et d'ententes définitives ou réalisation d'importants progrès à cet égard. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des gouvernements indiens et inuits plus forts, qui rendent des comptes à leurs membres et au Parlement. <input type="checkbox"/> Un plus grand potentiel de développement économique dans les collectivités. <input type="checkbox"/> L'assise territoriale et les ressources nécessaires à l'autonomie gouvernementale et une moins grande dépendance à l'endroit des autres ordres de gouvernement.

Activités/Résultats	Résultats attendus à court et à moyen termes	Résultat attendus à long terme
ENGAGEMENT — L'ÉDIFICATION D'UNE NOUVELLE RELATION FINANCIÈRE STABLE		
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Élaborer de nouvelles modalités de transfert financier au moyen de négociations. <input type="checkbox"/> Élaborer des modèles de gestion financière et de reddition des comptes, ainsi que des systèmes de gestion de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un perfectionnement professionnel approprié et le soutien nécessaire aux Premières nations en matière de questions financières. <input type="checkbox"/> La mise en valeur des recettes autonomes, notamment des ententes sur le plan fiscal. <input type="checkbox"/> Des paramètres de reddition des comptes pour les Premières nations qui soient comparables à ceux des autres gouvernements au Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des transferts financiers de gouvernement à gouvernement qui procurent un financement plus stable et intègrent les recettes autonomes. <input type="checkbox"/> Des systèmes d'information rigoureux et une reddition des comptes améliorée sur le plan local.
ENGAGEMENT — RENFORCER LES COLLECTIVITÉS ET LES ÉCONOMIES, ET APPUYER LES GENS		
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Procéder à des investissements financiers et à des réformes au chapitre des structures, des politiques et des programmes afin d'améliorer de façon durable les conditions socio-économiques dans les collectivités autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> De meilleures capacités au chapitre des politiques et des programmes. <input type="checkbox"/> Un niveau plus élevé de santé et de sécurité publique, obtenu au moyen de logements acceptables, ainsi que d'installations d'eau et d'égouts convenables. <input type="checkbox"/> L'investissement dans les ressources humaines pour améliorer l'éducation et réduire la dépendance. <input type="checkbox"/> Le renforcement du développement économique, de meilleures possibilités d'emploi et des revenus accrus. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des collectivités en santé, davantage autosuffisantes et indépendantes, jouissant de services essentiels de niveau comparable à ceux qui sont offerts aux autres Canadiens.

Activités/Résultats	Résultats attendus à court et à moyen termes	Résultat attendus à long terme
Affaires du Nord (165,8 millions de dollars en 1999–2000)		
ENGAGEMENT — LA GESTION DES INTÉRÊTS FÉDÉRAUX		
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Appuyer la mise sur pied de gouvernements et d'économies stables et solides dans le Nord, en travaillant avec les gouvernements territoriaux et les autres partenaires de la région à l'établissement du Nunavut, au transfert des responsabilités de type provincial et à l'élaboration d'une stratégie moderne de développement économique qui tient compte de la dynamique dans le Nord et de la nécessité de diversifier davantage les économies. 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'élaboration d'une stratégie de développement économique pour le Nord. ❑ Le transfert effectif des responsabilités et des programmes de type provincial au gouvernement du Yukon. ❑ La création du Nunavut à titre de territoire distinct le 1^{er} avril 1999. 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Le renforcement des collectivités et de l'assise économique du Nord. ❑ La création d'emplois permanents et l'autosuffisance économique dans le Nord. ❑ L'élaboration de nouvelles structures d'exercice des pouvoirs dans la partie ouest des T.N.-O.
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Renforcer la capacité du Programme de s'acquitter de ses obligations d'ordre réglementaire, compte tenu de la demande accrue de services découlant d'une recrudescence d'activité dans le secteur des ressources, de lois et de règlements plus rigoureux en matière d'environnement et de la création d'offices de gestion des ressources associée aux règlements de revendications. 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Le fondement législatif nécessaire à la création des offices de gestion des ressources découlant du règlement de revendications. 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ De nouvelles structures de gestion des ressources et la coordination des activités dans le domaine des sciences et de la technologie dans le Nord.
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Administrer le Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste), au profit des résidants des collectivités éloignées dans tous les coins du Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ La réduction du coût des produits alimentaires périssables dans les collectivités éloignées. 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Une meilleure santé résultant d'un régime alimentaire plus nutritif.

Activités/Résultats	Résultats attendus à court et à moyen termes	Résultat attendus à long terme
ENGAGEMENT — FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE NORD		
<input type="checkbox"/> Gérer efficacement le développement durable des ressources naturelles dans le Nord et protéger l'environnement nordique.	<input type="checkbox"/> Des emplois et de la croissance économique. <input type="checkbox"/> Un environnement prévisible en matière de réglementation. <input type="checkbox"/> De nouveaux projets de mise en valeur des ressources minières, pétrolières et gazières. <input type="checkbox"/> La gestion efficace de l'abandon et de la régénération des mines; la dégradation accélérée dans les décharges; la recherche sur les contaminants dans le Nord.	<input type="checkbox"/> Des régimes modernes et concurrentiels en matière de lois, de règlements et de politiques. <input type="checkbox"/> L'amélioration de la santé et de la sécurité au profit des gens et de l'environnement du Nord.
Administration (74,5 millions de dollars en 1999–2000)		
ENGAGEMENT — TROUVER DES FAÇONS INNOVATRICES DE FAIRE DES AFFAIRES		
<input type="checkbox"/> Appuyer les programmes à l'intention des Premières nations et des gens du Nord et mettre en œuvre <i>Rassembler nos forces</i> .	<input type="checkbox"/> La mise en œuvre effective du programme de <i>Rassembler nos forces</i> .	<input type="checkbox"/> De meilleures conditions socio-économiques dans les collectivités des Premières nations et du Nord.
<input type="checkbox"/> Procurer à nos employés les outils nécessaires pour réussir dans un milieu en évolution rapide, en élaborant des programmes de formation axés sur le perfectionnement des gestionnaires et en amorçant des projets pour les employés, afin de parfaire leur expérience et d'accroître leurs compétences.	<input type="checkbox"/> Un milieu qui favorise la représentation des Autochtones, qui encourage le leadership, l'innovation et les valeurs, et qui tire profit des possibilités apportées par le changement.	<input type="checkbox"/> Une plus grande proportion d'Autochtones au sein d'un effectif dynamique et compétent.
<input type="checkbox"/> Appuyer les efforts du gouvernement fédéral pour moderniser la fonction de contrôleur, en participant à un projet pilote à titre de ministère principal.	<input type="checkbox"/> Un environnement qui favorise l'excellence dans les pratiques de gestion et de conduite des affaires.	<input type="checkbox"/> Un rôle de chef de file dans l'utilisation de pratiques de gestion efficaces et dans l'exercice de la fonction de contrôleur.

Activités/Résultats	Résultats attendus à court et à moyen termes	Résultat attendus à long terme
Commission canadienne des affaires polaires (1,0 million de dollars en 1999–2000)		
ENGAGEMENT — EXERCER UN RÔLE ET UNE PRÉSENCE EFFICACES DANS LES RÉGIONS POLAIRES ET DANS LE DOMAINE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE POLAIRES		
<input type="checkbox"/> Agir à titre de source d'information sur la recherche polaire et de lien entre le milieu de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, les universités, les gouvernements et les Canadiens	<input type="checkbox"/> La promotion active de l'adoption d'une politique fédérale sur les sciences et la technologie pour le Nord.	<input type="checkbox"/> L'assurance que le Canada s'acquitte de ses obligations internationales en matière de sciences et de technologie polaires. <input type="checkbox"/> La capacité de répondre aux demandes du public concernant un vaste éventail de questions sur les régions polaires.

Les pages qui suivent donnent des renseignements détaillés sur les plans et les priorités du Programme des affaires indiennes et inuites, du Programme des affaires du Nord, du Programme de l'administration et de la Commission canadienne des affaires polaires.

Quelle est la raison d'être de nos activités?

L'objectif du Programme des affaires indiennes et inuites (PAII) est d'assister les collectivités des Premières nations et des Inuits à combler leurs besoins et leurs aspirations en matière d'autonomie gouvernementale, d'éducation, de développement communautaire ainsi que sur le plan économique, social et culturel. Le PAII aide les Premières nations dans l'édification de collectivités durables et en santé, qui jouissent de services essentiels comparables à ceux offerts aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Le PAII s'acquitte également d'un bon nombre des obligations constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières nations et les Inuits. De plus, il négocie et met en œuvre les règlements des revendications territoriales des Autochtones. De tels règlements viennent résoudre des griefs historiques qui étaient toujours en suspens, procurent la certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources, favorisent le développement économique et évitent le recours onéreux aux litiges.

Sur le plan organisationnel, le PAII compte deux secteurs d'activité :

- les programmes à l'intention des Indiens et des Inuits;
- les revendications.

Afin de réaliser les objectifs de ces deux secteurs, *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* définit un cadre d'action global fondé sur les priorités suivantes :

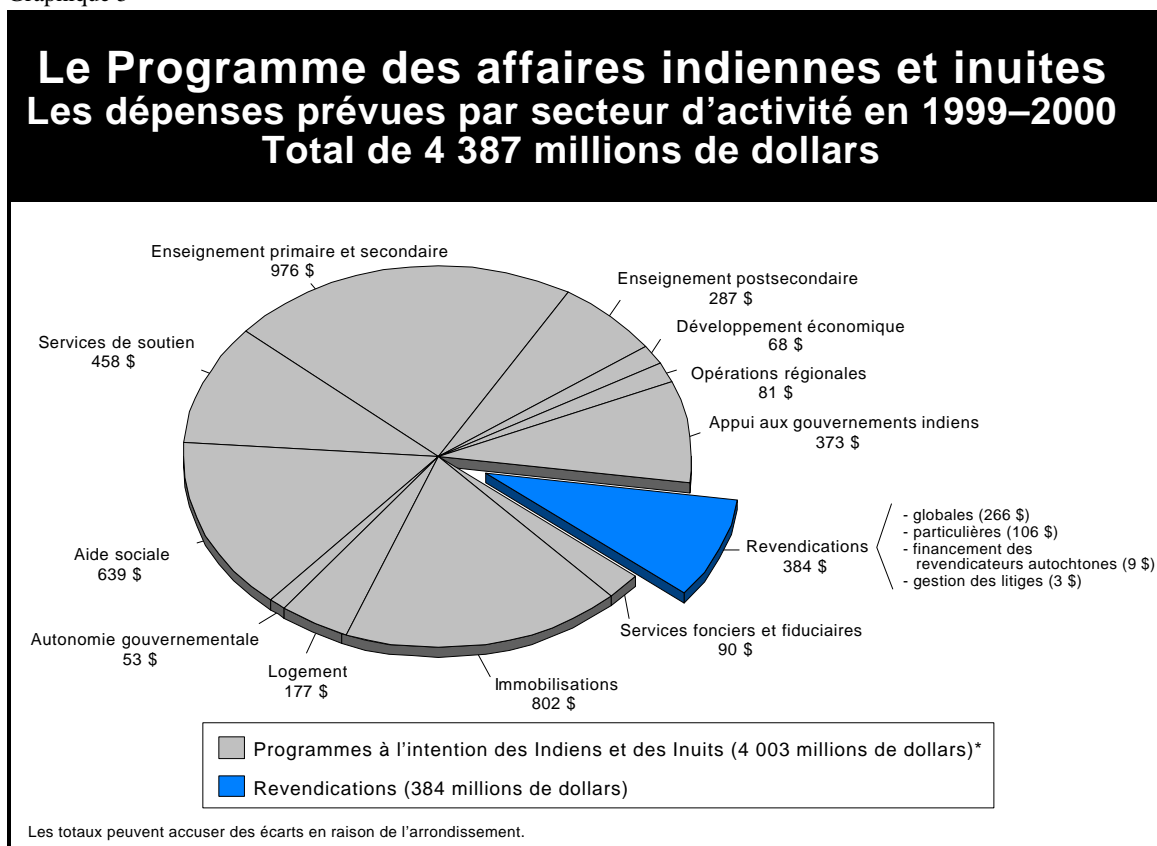
- renouveler les partenariats (page 28);
- renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones (page 30);
- édifier une nouvelle relation financière stable (page 34);
- renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens (page 37).

Durant la première année, *Rassembler nos forces* s'est concentré sur la réconciliation et sur les initiatives visant à favoriser la guérison des personnes ayant subi des sévices physiques et sexuels dans les pensionnats, notamment par la création de la Fondation pour la guérison des Autochtones. D'importants travaux ont été amorcés en vue de former, avec nos partenaires autochtones et leurs organisations, des partenariats ayant pour but de fixer les priorités et d'y réagir. Au cours de l'année qui vient, *Rassembler nos forces* cherchera plutôt à garantir que notre partenariat avec les organisations autochtones accélère la création de richesses et l'accès à l'emploi pour les collectivités autochtones. Pour ce faire, on comptera sur des gouvernements des Premières nations transparents, stables et responsables et sur l'élargissement des partenariats avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et le secteur privé.

Qu'en coûtera-t-il?

Le graphique 5 donne une estimation de la répartition, en fonction des secteurs d'activité et des services, du budget de 4,4 milliards de dollars du Programme des affaires indiennes et inuites pour 1999–2000. Le Ministère favorise un mode de prestation des programmes axé sur la collectivité. Il importe de remarquer que grâce au transfert des responsabilités, les Premières nations assument aujourd'hui la prestation de presque tous les programmes sociaux et économiques financés par AINC. Quelque 82 p. 100 du budget du PAII sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations pour des services gouvernementaux comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure et l'administration locale. L'objectif est d'aider les Premières nations à fournir à leurs collectivités des services essentiels de type provincial qui tiennent compte de leur culture et de leurs valeurs tout en demeurant comparables à ceux offerts aux collectivités avoisinantes. On constate que les Premières nations s'acquittent mieux de leur obligation de rendre des comptes et qu'elles gèrent mieux leurs ressources financières. Par ailleurs, une importance plus grande est accordée à l'édification des capacités et des partenariats qui aideront les Premières nations à réaliser leurs aspirations.

Graphique 5



* La croissance d'année en année comporte une croissance approuvée de 2 p. 100 et plusieurs autres rajustements particuliers pour certains postes budgétaires, comme *Rassembler nos forces* et *Davis Inlet*.

Les pages qui suivent décrivent, pour chaque priorité du Programme des affaires indiennes et inuites, les objectifs et les stratégies, les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement, les résultats attendus et la rentabilité des initiatives.

Renouveler les partenariats

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le gouvernement du Canada travaille avec les Autochtones et leurs organisations, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que d'autres partenaires, à la mise au point de solutions et à la formation d'un partenariat fondé sur les principes du respect et de la reconnaissance réciproques, de la responsabilité et du partage. Pour y arriver, nous consolidons nos relations de travail avec les Autochtones et leurs organisations, grâce à la consultation et à l'élaboration concertée de politiques. Nous adoptons de nouvelles approches en matière de relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations et les Inuits dans le but de cerner les priorités communes et de découvrir ensemble des solutions concrètes aux problèmes des Autochtones.

Notre engagement envers le partenariat consiste à prendre le plus tôt possible des mesures communes plutôt qu'à recoller les pots cassés, à recourir à la négociation plutôt qu'aux litiges, à communiquer et à réagir promptement aux préoccupations avant que les opinions s'opposent au point que les intervenants ne puissent plus faire de progrès.

Au début, nous avons manifesté notre engagement en produisant la Déclaration de réconciliation et en allouant à la Fondation pour la guérison des Autochtones, une somme de 350 millions de dollars. Ce montant doit servir au financement d'initiatives de guérison qui tenteront d'effacer les séquelles des sévices sexuels et

physiques subis dans les pensionnats. Afin de contribuer au renouvellement du partenariat, nous mettons en œuvre les mesures suivantes : un programme pour préserver les langues des Premières nations et des Inuits et en valoriser l'utilisation; une campagne d'éducation publique pour faire connaître à tous les Canadiens la culture et l'histoire des Autochtones; un programme de développement des capacités pour aider les organisations autochtones à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives concernant les Autochtones.

Le 15 janvier 1998, le gouvernement fédéral et l'Assemblée des Premières nations ont annoncé Un plan d'action avec les Premières nations, qui expose en termes concrets la façon dont le gouvernement fédéral et les Premières nations peuvent collaborer à l'établissement d'une relation de travail plus efficace. Le Ministère et l'Inuit Tapirisat du Canada, qui cherchent aussi à constituer un nouveau partenariat, élaborent avec les Inuits un plan d'action qui orientera la planification et la définition des priorités au sein du gouvernement fédéral.

Il existe déjà au Canada bon nombre d'exemples de façons dont les gouvernements et les Autochtones peuvent régler les questions autochtones en coopération. Parmi ces exemples figurent le processus de négociation de traités de la Colombie-Britannique, la Table de discussion commune Canada-Saskatchewan avec la Federation of Saskatchewan Indian Nations et l'Initiative conjointe de développement économique au Nouveau-Brunswick. Nous prévoyons nous inspirer de telles approches.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les problèmes associés aux pensionnats et aux sévices physiques et sexuels qui y étaient commis persistent dans les collectivités autochtones. Ils se manifestent, entre autres, par les mauvais traitements, la violence familiale et le dysfonctionnement chroniques, ainsi que par l'alcoolisme et la toxicomanie. Ces maux affligent encore aujourd'hui la population autochtone même si près de deux décennies se sont écoulées depuis la fermeture de la majorité des pensionnats.

Il est essentiel que toutes les composantes de la population autochtone (les Métis, les Inuits et les Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves) soient en mesure de poursuivre ensemble la conception et la mise en œuvre des initiatives de guérison. Le succès de la Fondation dépendra, entre autres, de sa capacité de centrer son attention sur les besoins de guérison des victimes des sévices physiques et sexuels.

L'objectif commun de régler les problèmes des Autochtones ne pourra être atteint que si tous les ordres de gouvernement collaborent entre eux et avec les Autochtones. Il nous faut aller au-delà des désaccords et des querelles au sujet des compétences et des responsabilités, et recourir à de nouvelles approches pour soutenir le partenariat.

Quels sont les résultats attendus?

L'atteinte de cet objectif prioritaire permettra ultimement d'établir, avec les Premières nations et les Inuits, un partenariat renouvelé axé sur le respect mutuel et la responsabilité. On disposera ainsi d'un solide fondement pour progresser, en véritable partenariat, dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les questions autochtones.

Les principaux résultats visés en 1999–2002

- un public mieux renseigné sur les questions autochtones, grâce à une plus grande sensibilisation à leur sujet;
- de nouvelles approches à l'égard des relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations et les Inuits;
- la participation des Premières nations à la conception et à la prestation des programmes, par l'entremise de la gestion du développement de politique, menée conjointement par l'Assemblée des Premières nations et AINC;
- un plan d'action avec les Inuits;
- des progrès réalisés en véritable partenariat dans l'amélioration de l'environnement.

En quoi cela est-il rentable?

Nous avons fait les premiers pas dans l'apport de changements durables à nos relations avec les Autochtones. La Fondation pour la guérison des Autochtones a été mise sur pied et pourvue des fonds nécessaires. Nous avons conclu, avec l'Assemblée des Premières nations, une entente sur un programme d'activités qui permettra de dégager les éléments fondamentaux d'une nouvelle relation avec

les Premières nations. Des progrès ont aussi été réalisés dans l'élargissement des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces partenariats renouvelés et élargis favoriseront la réussite de nos initiatives d'intérêt commun, plus

particulièrement le règlement des griefs en suspens et l'amélioration des conditions socio-économiques dans lesquelles vivent plusieurs collectivités des Premières nations.

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le gouvernement concerne directement les gens. Sa raison d'être est d'améliorer leurs conditions de vie. Nous devons nous assurer que les gouvernements autochtones ont les capacités et les instruments requis pour rehausser le niveau de vie des personnes qu'ils desservent. Pour être réceptifs et responsables envers les besoins des collectivités, les gouvernements autochtones doivent jouir de la légitimité et des pouvoirs qui les rendront efficaces. Nous sommes déterminés à aider les Autochtones dans la conception et la prestation de programmes et de services.

L'autonomie gouvernementale repose, entre autres, sur des ententes bien définies et négociées, assorties de droits et d'obligations qui peuvent être exercées de manière coordonnée. Ainsi, les autres gouvernements, le secteur privé, d'autres particuliers ou institutions peuvent plus facilement établir une relation avec les gouvernements et les collectivités autochtones et s'engager dans des partenariats.

Pour ce faire, il est essentiel d'établir une assise économique plus solide. Il faut, entre autres, travailler avec les Premières nations à l'élargissement de l'accès aux terres et aux ressources. Nous devons continuer à régler

les revendications territoriales des Autochtones de manière juste et équitable. Les ententes conclues au Yukon illustrent bien dans quelle mesure le règlement de revendications et le développement économique vont de pair et soutiennent les efforts en matière d'autonomie gouvernementale.

Nous visons une réussite encore plus grande et la création d'autres modèles de saine gestion des affaires publiques. À cette fin, nous poursuivrons les grandes initiatives suivantes :

- l'élaboration d'un instrument de reconnaissance des gouvernements autochtones, qui orienterait les relations interjuridictionnelles et intergouvernementales;
- des centres de transition à l'exercice des pouvoirs, qui feraient valoir les meilleures pratiques et tireraient profit de la mise en commun des expériences et des compétences;
- la poursuite de discussions préliminaires structurées sur les traités avec les Premières nations signataires, afin d'arriver à une même compréhension des traités et de trouver des façons judicieuses de progresser;
- la formation de partenariats avec les Premières nations signataires de traités pour qu'elles réalisent leur autonomie gouvernementale dans le cadre de relations fondées sur les traités;

- le renforcement des capacités d'exercer les pouvoirs grâce au financement de projets innovateurs conçus à cette fin;
- l'appui au perfectionnement professionnel des Premières nations dans les domaines de la gestion des terres, de l'environnement et des ressources, grâce au Programme de formation des Premières nations en gestion des terres;
- la mise sur pied d'une association nationale d'administrateurs fonciers autochtones;
- l'initiative sur les services fonciers et fiduciaires menée conjointement par l'Assemblée des Premières nations et AINC;
- la commémoration des traités historiques;
- la poursuite, avec les Premières nations, des travaux visant la création d'un organisme indépendant de règlement des revendications.

Ce nouvel organisme permettrait de régler plus efficacement les revendications particulières des Premières nations. Il éliminerait la perception selon laquelle le gouvernement du Canada est en conflit d'intérêts, en agissant à la fois comme partie défenderesse, juge et jury dans le cadre de ces revendications.

AINC a formé, avec des représentants de l'Assemblée des Premières nations, un groupe de travail mixte qui doit présenter des recommandations sur la portée et la nature des compétences de l'organisme indépendant de règlement des revendications, ainsi que sur son mandat.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Comme toujours, les tribunaux auront une profonde incidence sur les questions autochtones. La décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Delgamuukw* concernant les titres ancestraux n'a pas seulement influencé le processus des traités en Colombie-Britannique, mais aussi la façon dont les titres ancestraux sont abordés en général. La décision *Delgamuukw* a suscité, chez les groupes autochtones de tous les coins du pays, des attentes plus élevées à l'égard de la reconnaissance des titres ancestraux et d'un plus grand accès aux terres et aux ressources. La décision dans l'affaire *Peter Paul* au Nouveau-Brunswick a eu des répercussions considérables non seulement sur l'industrie forestière de cette province, mais aussi sur l'ensemble des relations avec les Autochtones du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs. Nous prévoyons aussi que d'autres jugements auront, dans un proche avenir, une incidence marquée sur les questions autochtones.

La Commission royale sur les peuples autochtones nous a mis au défi, ainsi que les Premières nations et les Inuits, d'examiner les attributs de la saine gestion des affaires publiques, comme la légitimité, les pouvoirs et les ressources. Elle nous a également incités, les Premières nations et nous-mêmes, à trouver des moyens de réédifier les nations autochtones de telle sorte qu'elles puissent étendre l'exercice de leurs compétences au-delà des collectivités et d'assurer efficacement la prestation des programmes et des services à leurs citoyens.

L'autonomie gouvernementale n'est pas une notion purement abstraite; elle doit non seulement répondre aux exigences de la saine gestion des affaires publiques, mais aussi assurer l'exécution des activités quotidiennes sur lesquelles elle repose.

Le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones fera aussi appel à d'autres éléments du plan d'action, notamment les ententes de transfert financier; le développement économique; le remaniement de la prestation des services, ainsi que des politiques et des programmes; les méthodes et les modalités de reddition des comptes; le perfectionnement des capacités, l'accès aux terres et aux ressources ainsi que leur exploitation; le règlement des revendications.

Quels sont les résultats attendus?

*La conclusion et la mise en œuvre d'ententes négociées portant sur l'autonomie gouvernementale et sur les revendications auront pour **résultat ultime** le renforcement des gouvernements indiens et inuits. Ces derniers, qui rendront compte à leurs membres de leur gestion, jouiront des compétences et des autres attributs associés à l'exercice des pouvoirs qui sont nécessaires pour gouverner efficacement leurs collectivités et entretenir de bonnes relations avec d'autres ordres de gouvernement.*

Le règlement des revendications dissipera toute ambiguïté relative aux droits ancestraux, aux titres fonciers, à l'accès aux terres et aux ressources, et il permettra de résoudre les griefs de longue date. Un climat propice au développement économique règnera enfin, et les litiges longs et coûteux deviendront chose du passé. La conclusion de règlements négociés continuera à procurer, en outre, l'assise territoriale et les ressources nécessaires pour exercer une autonomie gouvernementale concrète et réduire la dépendance envers les autres gouvernements.

Les principaux résultats visés en 1999–2002

- la promulgation de la loi de mise en œuvre du règlement avec les Nisga'as;
- la poursuite des progrès dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales, notamment la conclusion de dix ententes de principe et de cinq ententes définitives;
- le règlement de huit revendications particulières chaque année;
- une proposition visant l'établissement d'un organisme indépendant de règlement des revendications;
- des initiatives ayant pour but d'accroître la capacité des Premières nations d'exercer l'autonomie gouvernementale;
- la mise en œuvre de stratégies de perfectionnement professionnel en matière d'exercice des pouvoirs, en législation, en intendance environnementale, en gestion des terres et des ressources et en prestation de services communautaires;
- des tribunes de discussions préliminaires sur les traités;

- le transfert des responsabilités fédérales;
- la poursuite des progrès en matière de règlement extrajudiciaire des litiges;
- l'élaboration et l'adoption des mesures législatives concernant la gestion des ressources prévues dans le règlement des revendications;
- la mise en œuvre d'un cadre de travail sur les différentes perspectives d'avenir des Services fonciers et fiduciaires, élaboré conjointement par l'Assemblée des Premières nations et AINC;
- la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, en guise d'autre option.

En quoi cela est-il rentable?

La portée des négociations sur l'autonomie gouvernementale s'est considérablement élargie pour comprendre non seulement la question de la nature des pouvoirs qui seraient conférés à un gouvernement d'une Première nation ou des Inuits, mais aussi les modalités les plus pratiques pour les exercer et les appuyer. AINC offre aux Premières nations des services de perfectionnement des capacités, grâce à des programmes de formation à l'intention des Premières nations qui souhaitent prendre en main la responsabilité de diverses activités du Ministère.

Le règlement des revendications n'a pas seulement pour but de permettre à AINC de s'acquitter de ses obligations juridiques. Il procure des avantages à tous les Canadiens et aux Premières nations en offrant à ces dernières les moyens de devenir autosuffisantes sur le plan économique. Il renforce les collectivités et les économies locales des Premières nations et procure l'assise territoriale et économique nécessaire pour améliorer les conditions socio-économiques, notamment sur les plans des débouchés commerciaux, de l'emploi, du revenu et de la dépendance sociale.

Les négociations sur le règlement d'une revendication visent, entre autres, l'élimination des ambiguïtés relatives au statut des terres dans la région visée par une revendication donnée. La certitude qui découle du règlement d'une revendication permet à tous de procéder en toute confiance à des transactions foncières et améliore souvent les relations entre les Premières nations et leurs voisins. Les retombées positives du règlement des griefs sont multiples et comprennent notamment les possibilités de gains économiques pour les collectivités des Premières nations et les communautés avoisinantes. Les entreprises peuvent éventuellement tirer profit de ventes plus importantes, et les investisseurs, d'occasions plus nombreuses. Les contribuables peuvent en bénéficier, parce que des revenus plus élevés et des coûts de services sociaux plus bas peuvent signifier moins d'impôts et la réduction plus rapide de la dette.

Édifier une nouvelle relation financière stable

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Dans une relation fondée sur le partenariat et la responsabilité réciproque, un gouvernement ne peut pas dépendre d'un autre pour la totalité de ses revenus et de ses ressources. Nous nous efforçons d'aider les gouvernements autochtones à devenir plus autosuffisants et à acquérir l'autonomie et les ressources financières nécessaires pour assumer leurs responsabilités.

Pour ce faire, il faut que notre régime de transfert soit prévoyant et prévisible, de manière que les élus puissent dresser des plans, prendre des décisions éclairées en matière de dépenses et rendre compte de leurs choix. Nous devons trouver des façons d'aider les Autochtones à obtenir de nouveaux pouvoirs et à créer des recettes autonomes, notamment au moyen de pouvoirs d'imposition.

Les gouvernements autochtones, comme tous les autres gouvernements, doivent être responsables sur le plan politique et financier. La légitimité des gouvernements autochtones est tributaire de leur capacité de rendre des comptes aux personnes qu'ils représentent. Les autres Canadiens aussi veulent s'assurer que nous investissons dans des gouvernements autochtones solides, efficaces et responsables. Les gouvernements autochtones élaborent des structures de normes comptables et gèrent leurs activités en fonction de ces normes, qui sont comparables à celles des autres ordres de gouvernement. Nous pouvons en tirer parti pour accroître la transparence des gouvernements autochtones, renforcer leur obligation de rendre des comptes, et les rendre solides et modernes.

Dans le cadre d'initiatives particulières — comme le projet de table nationale sur les relations financières avec l'Assemblée des Premières nations, et des tables régionales comme la table tripartite sur les relations financières (la Fédération of Saskatchewan Indian Nations, la province et le Canada) — nous collaborons avec les Autochtones au perfectionnement des capacités et à l'édification des institutions associées à la gestion et aux données financières.

Nous travaillons dans le respect des principes de reddition des comptes auxquels adhèrent toutes les administrations publiques au Canada, soit la transparence, la divulgation de l'information et la possibilité d'un recours. Ces principes se manifestent dans des mécanismes comme l'établissement des budgets, les politiques de programme, les systèmes de contrôle interne, la vérification et les codes d'éthique. Les Premières nations appliquent ces principes d'une manière qui respecte les points forts de leur culture et leurs traditions et en tire parti. Pour ce faire, de nombreuses activités de perfectionnement des capacités sont entreprises.

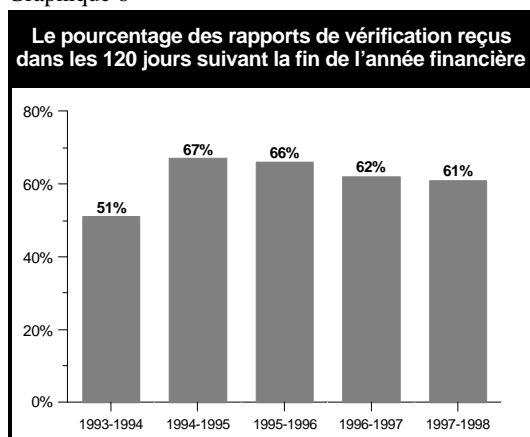
On a demandé à toutes les Premières nations de procéder à une évaluation de leurs régimes actuels de gestion et de comptabilité, en fonction de leurs besoins actuels et futurs. Des modèles de politiques, de procédures et de régimes sont en voie d'élaboration, et les Premières nations se font part entre elles des meilleures pratiques. D'importants efforts de coopération ont été accomplis, notamment en Colombie-Britannique et en Alberta.

Les Premières nations édifient de nouveaux partenariats pour soutenir les progrès. Par exemple, l'Assemblée des Premières nations et l'Association des comptables généraux agréés du Canada coopèrent dans les

initiatives suivantes : l'accroissement des possibilités de perfectionnement professionnel, le renforcement de l'obligation de présenter des rapports financiers aux collectivités, et l'évaluation de la pertinence et de l'application des normes comptables. De plus, le Banff Centre for Management met à l'essai un programme de formation intensive, qui porte sur la résolution des problèmes à un stade précoce, durant lequel il est plus facile d'apporter des mesures correctives. Un réseau d'agents financiers autochtones recrute de nouveaux membres venant des Premières nations dans le but de leur offrir appui et perfectionnement professionnel.

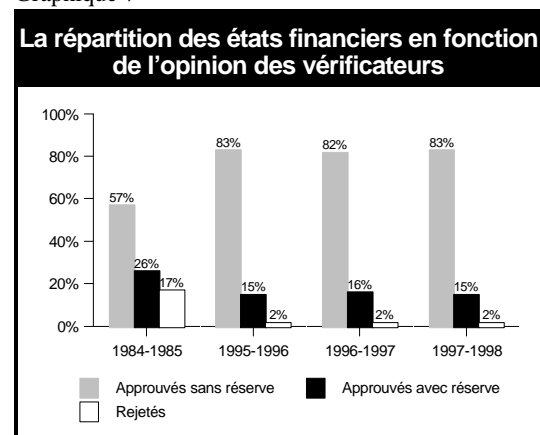
Des exigences normalisées en matière de rapports financiers : les vérifications comptables demeureront, pour les Premières nations, des instruments importants qui leur permettent de remplir leur obligation de rendre des comptes. Avec le temps, les Premières nations ont considérablement amélioré leurs régimes de gestion financière et leur respect des échéances de production de rapports. À l'heure actuelle, 61 p. 100 des rapports de vérification sont remis dans les 120 jours suivant la fin de l'année financière, alors que c'était le cas pour seulement 51 p. 100 des rapports en 1993-1994 (voir le graphique 6).

Graphique 6



Depuis 1984-1985, la proportion d'états financiers des Premières nations ayant bénéficié d'une opinion favorable (approuvés sans réserve) d'un vérificateur agréé indépendant s'est accrue, passant de 57 p. 100 à 83 p. 100 (voir le graphique 7). De plus, les rapports de vérification sont produits et divulgués aux membres de la collectivité concernée et au gouvernement fédéral dans des délais plus opportuns. Tout comme les gouvernements fédéral et provinciaux, les Premières nations mettent en œuvre les recommandations du Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public, visant à rehausser la qualité des rapports publics.

Graphique 7



Nous travaillons également, avec les Premières nations et certaines provinces, à la définition des exigences en matière d'information, ainsi que des protocoles et des ententes institutionnelles connexes qui sont nécessaires pour entretenir une nouvelle relation financière. Nous collaborerons avec les Autochtones et Statistique Canada à la conception d'un programme de formation en statistique susceptible d'améliorer les méthodes de collecte et l'analyse des données en prévision du Recensement des Autochtones en 2001. Ces nouveaux instruments devraient se révéler utiles non seulement aux décideurs, mais aussi aux Premières nations et au public canadien qui s'en serviront pour se renseigner.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les discussions sur les recettes autonomes devront prendre en considération le niveau plutôt faible de développement économique dans les collectivités des Premières nations. Ceci veut dire que pendant un certain temps, le gouvernement fédéral continuera d'agir à titre de principal pourvoyeur de fonds des gouvernements des Premières nations.

Des changements significatifs et durables ne se produiront pas du jour au lendemain. De tels progrès exigent un engagement de la part du gouvernement fédéral, des provinces, du secteur privé et des Premières nations.

L'opinion publique à l'endroit des gouvernements et de la gestion des Premières nations continuera d'être influencée par les incidents fâcheux rapportés par les médias. Dans de tels cas, les Premières nations reconnaissent qu'il leur faut exprimer leur point de vue pour contrer les stéréotypes nuisant à leurs relations avec le grand public. Elles comprennent de plus en plus que l'obligation de rendre des comptes doit s'exercer dans un cadre adapté aux besoins des collectivités et crédible aux yeux de la population canadienne.

Quels sont les résultats attendus?

*Les efforts déployés par les Premières nations et AINC dans le but d'établir une nouvelle relation financière stable et de renforcer l'obligation de rendre des comptes auront pour **résultat ultime** des transferts financiers de gouvernement à gouvernement qui procureront un financement plus stable et des recettes autonomes. Ces avantages s'accompagneront de systèmes d'information fiables. Par ailleurs, les résidents locaux verront leurs dirigeants remplir leur obligation de rendre des comptes selon les principes de transparence, de divulgation des informations et de recours respectés par les autres administrations publiques du Canada, mais adaptés aux traditions des Autochtones.*

Les principaux résultats visés en 1999–2002

L'établissement de modalités de transfert financier qui favorisent :

- une approche de gouvernement à gouvernement;
- des recettes autonomes et un pouvoir d'imposition;
- une capacité accrue d'exploiter les terres et les ressources des collectivités de manière à en tirer un revenu;
- des exigences normalisées en matière de rapports financiers;
- une ferme obligation de rendre des comptes, qui se traduira par un fort pourcentage d'états financiers approuvés sans réserve;
- le partage de renseignements.

En quoi cela est-il rentable?

L'établissement de nouvelles relations financières ne se fera pas du jour au lendemain. Toutefois, ces relations se traduiront par des sources de financement plus stables et plus prévisibles pour les Premières nations, et par l'autosuffisance croissante des gouvernements autochtones. Ces nouvelles relations appuieront la

prestation des programmes et des services, et elles rehausseront la confiance du public à l'endroit de l'appareil gouvernemental. Elles apporteront une plus grande stabilité et assureront une utilisation judicieuse des ressources financières. En retour, les efforts des collectivités pour améliorer les conditions sociales et économiques qui affligent de nombreuses collectivités en seront soutenus.

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le ministère va continuer de travailler avec les communautés et les organisations des Premières nations et Inuites, les autres ministères fédéraux, les provinces ainsi que le secteur privé dans le but de supporter des communautés en santé, autosuffisantes et durables.

Nous préparons actuellement un cadre national de politiques visant à faire passer le régime d'aide sociale dans les réserves d'un mode de soutien passif à des mesures plus dynamiques. Un groupe de coordination des politiques, formé de représentants de l'Assemblée des Premières nations et d'AINC, supervise l'élaboration des politiques.

Grâce à une plus grande sensibilisation du public, l'initiative Participation des Autochtones au marché du travail continuera de faciliter les partenariats entre les employeurs canadiens et les Autochtones afin de rehausser le taux de participation des Autochtones à la population active.

L'initiative procure aux employeurs des stratégies judicieuses de recrutement, de conservation et de promotion du personnel. Nous poursuivrons notre partenariat avec le

ministère fédéral de la Justice et, grâce à l'Initiative en matière de justice applicable aux Autochtones, nous appuierons les activités à cet égard qui s'harmonisent à la culture des Premières nations et des Inuites.

Pour mieux investir dans les enfants, nous étendons le programme Bon départ à ceux qui vivent dans les réserves, et ce, par l'entremise de Santé Canada. De plus, nous tirons parti des initiatives de réinvestissement des économies découlant du Régime de prestations nationales pour enfants, et nous renforçons le soutien à la formation offerte par Développement des ressources humaines Canada.

Nous travaillerons en partenariat avec nos collègues fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé, notamment les entreprises autochtones et les autres intervenants concernés. Nous trouverons des moyens innovateurs de favoriser le développement économique et la création d'entreprises en tentant d'éliminer les obstacles, réels ou perçus, qui nuisent aux Autochtones désirant accéder aux capitaux, aux marchés nationaux et internationaux, et aux ressources.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

En dépit des progrès considérables réalisés ces dernières années, de nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuits comptent parmi les groupes les plus défavorisés au Canada. Le chômage chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves s'élève à environ 29 p. 100, c'est-à-dire près du triple du taux de 10 p. 100 au Canada; la dépendance envers l'aide sociale est de 46 p. 100, soit plusieurs fois plus élevée que le taux canadien. Les statistiques sur la santé ne sont pas plus reluisantes : le taux de mortalité infantile est le double de la moyenne enregistrée au Canada tandis que l'espérance de vie des Indiens inscrits vivant dans des réserves est de neuf ans moins longue que celle de l'ensemble de la population canadienne. Par ailleurs, 22 p. 100 des logements dans les réserves sont surpeuplés. Quant au niveau de scolarité des Autochtones, il ne représente qu'environ 60 p. 100 de la moyenne canadienne; par exemple, seuls 37 p. 100 des Indiens inscrits vivant dans des réserves ont poursuivi leurs études après le secondaire, comparativement à 65 p. 100 pour l'ensemble de la population canadienne. En dernier lieu, mentionnons que même si les Autochtones ne représentent que 4,5 p. 100 de la population canadienne, selon une récente étude du Centre canadien de la statistique juridique, intitulée *Aperçu des données sur les peuples autochtones* (mai 1998), 15 p. 100 des détenus dans les pénitenciers fédéraux sont autochtones.

Les conditions de vie des collectivités autochtones nécessitent non seulement que l'on investisse des fonds, mais aussi que l'on procède à une réforme structurelle des politiques et des programmes pour obtenir des résultats durables. Le programme d'activité associé à ce thème insiste sur le

changement structurel. Il appuie la conception et la prestation de programmes dans les régions, ainsi qu'une approche horizontale au sein du gouvernement. Il veut assurer que les priorités et les initiatives sont définies en partenariat avec les régions et les Premières nations.

Les projets de démonstration associés à la réforme de la sécurité du revenu sont un bon exemple de la façon dont cette réforme structurelle se réalisera. Cette dernière remplacera graduellement les mesures passives d'aide sociale par des mesures dynamiques. La réforme vise la prestation coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, la modération de la croissance des dépenses sociales et le réinvestissement rationnel des économies réalisées, tout cela afin de réduire, à long terme, la dépendance générale envers l'aide sociale.

Quels sont les résultats attendus?

*Le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens se traduiront **ultimement** par des collectivités saines, autosuffisantes et indépendantes.*

Les principaux résultats visés en 1999–2002

- Appuyer plus de 20 projets de démonstration de la réforme de la sécurité du revenu d'ici le 31 mars 1999;
- contribuer à l'élaboration d'un cadre de politiques nationales concernant les programmes d'aide sociale à l'intention des Premières nations supporté par les résultats des projets de démonstrations;
- continuer à offrir du soutien aux enfants et aux familles autochtones, par l'entremise des initiatives de

- réinvestissement des économies réalisées dans le Régime de prestations nationales pour enfants;
- accroître la collaboration entre le gouvernement, l'industrie et les Autochtones en vue du développement économique;
- augmenter le nombre de possibilités de perfectionnement des compétences;
- améliorer la qualité du système scolaire et du taux d'obtention de diplôme chez les Premières nations;
- participer aux initiatives en matière de santé et de sécurité publiques et à la décontamination des sites jugés prioritaires dans les réserves;
- surveiller rigoureusement l'élimination des contaminants et des déchets dangereux et assurer le respect des exigences à cet égard;
- s'assurer que les Premières nations jouissent du même degré de protection environnementale que les collectivités non autochtones;
- faciliter l'accès des Premières nations à des ressources foncières additionnelles;
- améliorer l'accès aux capitaux pour les collectivités des Premières nations et la création d'entreprises autochtones, ce qui stimulerait l'économie;
- décentraliser vers les régions les programmes d'investissement en actions, pour qu'ils soient administrés en partenariat avec le milieu autochtone des affaires;
- améliorer l'accès des entreprises autochtones aux marchés;
- renouveler la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations;
- augmenter le nombre d'unités de logement convenables de 45 000 qu'il était en 1997–1998 à 65 000 en 2000–2001, et trouver de meilleurs mécanismes de financement, d'exercice des pouvoirs et d'intégration des activités de construction et de rénovation résidentielles dans un cadre

- de développement économique;
- élaborer des stratégies régionales pour aider les Premières nations à tirer profit de la nouvelle politique sur le logement;
- réduire de 25 à 30 p. 100, d'ici 2000–2001, l'écart qui existe au chapitre des logements toujours dépourvus de services essentiels d'approvisionnement en eau et d'égouts;
- mettre en œuvre les projets d'installations d'égouts et d'approvisionnement en eau pour remédier aux urgents problèmes de santé et de sécurité dans les réserves;
- mettre en œuvre, à l'échelle des collectivités, les politiques, les programmes et les plans pluriannuels relatifs au logement.

En quoi cela est-il rentable?

Les investissements consacrés au renforcement des collectivités et des économies, de même qu'à l'appui aux gens, permettent de faire en sorte que les gouvernements des Premières nations soient en mesure d'offrir à leurs collectivités des services essentiels comme l'éducation, les écoles, l'infrastructure et le soutien social, dont la qualité serait comparable à celle des services fournis aux autres Canadiens par les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux.

Ces investissements contribueront à la santé et au bien-être général de la population dans les réserves et devraient se traduire par la réduction des dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé et des autres services sociaux.

La réforme de la sécurité du revenu a pour objectif de réinvestir les sommes qui étaient consacrées au soutien passif dans des mesures actives comme la formation,

l'éducation et le développement économique. Ces mesures devraient générer de plus nombreuses possibilités d'emploi et accroître l'employabilité des membres des Premières nations.

Le développement économique est un ingrédient essentiel à la vitalité et à la durabilité des collectivités des Premières nations. Le Ministère, en accordant la priorité au développement économique, aidera le milieu autochtone des affaires à se prévaloir des possibilités qui existent au-delà des marchés locaux (c'est-à-dire en dehors des réserves).

Les investissements réalisés dans le *Plan d'action du Canada* pour les questions autochtones procureront aux Premières nations les instruments et les capacités nécessaires pour exercer l'autonomie gouvernementale, de manière de plus en plus autosuffisante, et pour créer des entreprises ainsi que des possibilités d'emploi.

Le Programme des affaires du Nord

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Le Programme des affaires du Nord s'emploie à aider les gens du Nord, notamment les Autochtones, à établir des institutions politiques et économiques qui permettront au Nord de jouer un rôle plus important dans la fédération canadienne. Jusqu'à ce que les pouvoirs de type provincial soient transférés en entier aux gouvernements des régions nordiques, les responsabilités du Programme demeureront les suivantes : appuyer l'évolution politique et le développement économique du Nord; mettre en œuvre les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; gérer le développement durable et les activités de protection environnementale des terres (qui couvrent plus de 40 p. 100 de la masse continentale du Canada) et des ressources naturelles du Nord; s'acquitter des responsabilités fédérales courantes dans des domaines comme les sciences et la technologie, ainsi que les relations circumpolaires internationales.

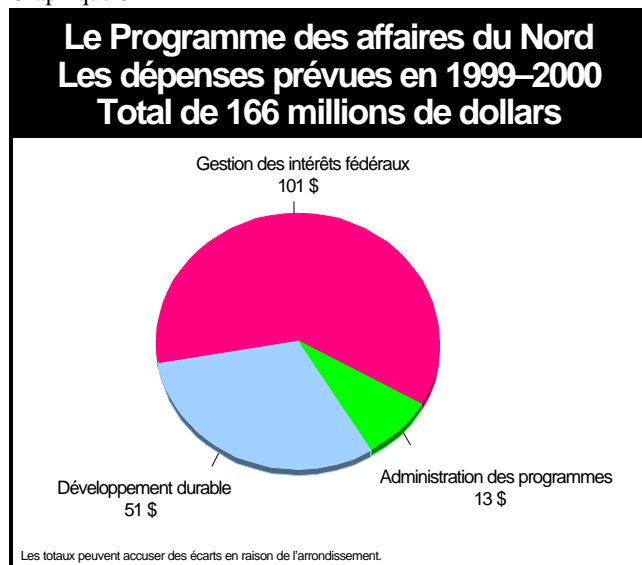
Afin de réaliser ces objectifs, d'appuyer *Rassembler nos forces* et de respecter les engagements énoncés dans la stratégie du Ministère intitulée *Vers le développement durable*, le Programme des affaires du Nord demeure centré sur deux grandes priorités :

- la gestion des intérêts fédéraux (page 42);
- la promotion du développement durable dans le Nord (page 45).

Qu'en coûtera-t-il?

Le graphique 8 donne une estimation de la façon dont le budget de 166 millions de dollars, accordé aux affaires du Nord, est réparti entre les services financés par ce programme.

Graphique 8



Aux pages suivantes, on décrit plus précisément, pour chaque priorité du Programme des affaires du Nord, les objectifs et les stratégies, les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement, les résultats attendus et la rentabilité des initiatives.

La gestion des intérêts fédéraux

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le Ministère continuera d'édifier de solides gouvernements publics dans le Nord, en achevant les préparatifs pour l'établissement du Nunavut le 1^{er} avril 1999, en partenariat avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), la Nunavut Tunngavik Incorporated, le Bureau du commissaire intérimaire, ainsi que d'autres ministères et organismes fédéraux. Dans la partie ouest des T.N.-O., AINC continuera à appuyer activement le gouvernement territorial, les groupes autochtones et les résidents de cette région dans leurs efforts pour définir un nouveau cadre intégré d'exercice des pouvoirs et conclure des ententes sur les revendications territoriales en suspens et l'autonomie gouvernementale.

Au Yukon, la conclusion d'un accord sur le protocole de dévolution dans ce territoire sert de point de départ aux négociations menant à une entente sur la dévolution complète des responsabilités de type provincial encore assumées par AINC. Ces pourparlers se déroulent avec la pleine participation des Premières nations du Yukon.

L'évolution politique sera étayée par le renforcement de l'autosuffisance économique des particuliers et des collectivités du Nord. AINC travaillera avec les gouvernements territoriaux, le secteur privé, d'autres ministères fédéraux, les groupes autochtones et d'autres intervenants à l'élaboration de la stratégie contemporaine de développement économique dans le Nord, annoncée dans le Budget fédéral de 1998.

La vaste gamme des responsabilités d'AINC dans le Nord comporte, notamment, les initiatives internationales dans l'Arctique. En partenariat avec Affaires étrangères et Commerce international Canada (AECIC) de même qu'avec Environnement Canada, nous veillons à ce que notre pays continue à exercer un rôle de chef de file au sein du Conseil de l'Arctique. AINC et AECIC voient aussi à ce que le Canada s'acquitte des obligations bilatérales qui lui incombent en vertu de l'Accord Canada-Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord. Par l'entremise du Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste), AINC a commencé à réduire le coût des aliments nutritifs périssables dans les régions nordiques éloignées.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Actuellement, les sociétés du Yukon, de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut procèdent à une restructuration fondamentale.

Les négociations sur une entente de dévolution avec le gouvernement yukonnais et les Premières nations du Yukon subissent l'influence des négociations sur les ententes de transfert des programmes et des services, ainsi que de celles qui visent le règlement de sept ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Comme ces sept ententes restent à conclure, l'une des grandes priorités du gouvernement territorial et des Premières nations du Yukon demeurera le règlement des revendications territoriales.

L'évolution politique dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) est intimement liée à l'édification d'un cadre intégré d'exercice des pouvoirs dans la région, en particulier dans le contexte de la division qui surviendra en 1999. Elle est aussi directement associée aux progrès dans la conclusion et la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale de la partie ouest des T.N.-O. Cinq groupes autochtones de cette région (les Deh Cho, le South Slave Métis Tribal Council, les Dénés signataires du Traité n° 8, les Dogrib signataires du Traité n° 11 et la Première nation de Salt River) sont engagés dans des processus et des activités visant le règlement des questions entourant la gestion des terres et des ressources. Les autres groupes, c'est-à-

dire les Inuvialuits, les Gwich'ins et les collectivités autochtones du Sahtu, dont les revendications territoriales ont toutes été réglées, en sont à négocier leur autonomie gouvernementale.

L'achèvement des préparatifs pour l'établissement du Nunavut, le 1^{er} avril 1999, nécessite une approche exhaustive et intégrée, qui exige la participation d'AINC, d'autres ministères fédéraux, du gouvernement des T.N.-O., de la Nunavut Tunngavik Incorporated et du Bureau du commissaire intérimaire. Les diverses responsabilités associées à l'établissement sont largement réparties mais, grâce à des ententes et à des processus de partenariat, des progrès considérables ont été réalisés en 1998-1999 dans de nombreux domaines. Il s'agit, notamment, des projets d'infrastructure, de la formation des Inuits, de la définition des fonctions et services essentiels du gouvernement du Nunavut, ainsi que de la négociation des ententes intergouvernementales sur la prestation de services.

Cinq mesures législatives complexes doivent encore être adoptées pour que le Ministère puisse ainsi s'acquitter de ses engagements concernant la gestion des ressources au Yukon, au Nunavut et en vertu des ententes définitives sur les revendications territoriales des Gwich'ins et des collectivités autochtones du Sahtu. Il s'agit du projet de loi sur l'Office des droits de surface de la vallée du Mackenzie, du projet de loi sur le processus d'évaluation des projets de développement du Yukon, du projet de loi sur la gestion des eaux du Nunavut, du projet de loi sur le Tribunal des droits de surface du Nunavut et du projet de loi sur la gestion des ressources du Nunavut.

Quels sont les résultats attendus?

Le résultat ultime de la gestion des intérêts fédéraux sera une présence fédérale fondamentalement différente dans le Nord. Au cours des deux ou trois prochaines années, les résultats les plus marquants seront, entre autres, la division des Territoires du Nord-Ouest en deux territoires distincts, le 1^{er} avril 1999; l'élaboration d'une proposition viable concernant un nouveau régime de gouvernement dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest; le transfert complet des pouvoirs et des programmes de type provincial des Affaires du Nord au gouvernement du Yukon; et le maintien de solides relations internationales dans l'Arctique, par l'entremise de structures comme le Conseil de l'Arctique et les organismes de gestion des ressources découlant des lois de mise en œuvre des ententes sur le règlement des revendications; ainsi qu'une approche coordonnée en matière de sciences et de technologie dans le Nord

Les principaux résultats visés en 1999–2002

- L'établissement du territoire et du gouvernement du Nunavut, qui verront le jour le 1^{er} avril 1999;
- l'appui au processus d'évolution politique dans les T.N.-O.;
- le transfert des responsabilités de type provincial assumées par AINC au gouvernement du Yukon;
- l'achèvement des mesures législatives sur la gestion des ressources accordées en vertu du règlement des revendications;
- la participation des Autochtones et des autres gens du Nord à la planification et à la mise en œuvre des activités associées à *Rassembler nos forces*;
- le renforcement des relations internationales dans l'Arctique et

- l'acquittement des obligations du Canada envers le Conseil de l'Arctique;
- la mise en œuvre de changements au programme qui s'imposent à la suite de l'analyse des répercussions du Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste) sur le prix et la consommation des aliments, ainsi que sur la nutrition;
- la mise en œuvre du Plan d'action pour le Nord du gouvernement, et le développement de la stratégie de développement économique dans le Nord.

En quoi cela est-il rentable?

Les travaux réalisés en 1998–1999 ont servi de fondement à d'importants changements politiques dans le Nord en 1999–2000. C'est alors que le troisième territoire du Canada deviendra réalité, que le gouvernement du Yukon sera en position d'assumer les responsabilités associées aux terres ainsi qu'aux ressources hydriques, minérales et forestières qui se trouvent sur son territoire et que les Autochtones du Nord deviendront partenaires à part entière dans la gestion des ressources naturelles du Nord, par l'entremise d'un certain nombre d'offices et d'organismes de gestion des ressources.

Le renforcement des collectivités et des économies dans le Nord figure au nombre des grands objectifs d'AINC. L'élaboration d'une stratégie de développement économique dans le Nord, la dévolution des responsabilités au Yukon et la création du Nunavut appuient directement la réalisation de cet objectif.

La promotion du développement durable dans le Nord

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le Ministère continuera de gérer et de réglementer l'exploitation des ressources naturelles du Nord, notamment les terres, les eaux, les minéraux, le pétrole et le gaz dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que la foresterie au Yukon, et de protéger l'environnement nordique par l'entremise de recherches sur les terres et les eaux, de politiques, de règlements, de mesures de mise en vigueur et d'inspections. Au nombre des priorités figurent la gestion des ressources naturelles du Nord, la protection de l'environnement et l'administration des programmes nationaux, comme le nettoyage des décharges et l'élimination des contaminants.

AINC a assumé un rôle direct dans l'établissement de l'industrie d'extraction des diamants au Canada. La première mine a ouvert ses portes à l'automne 1998, et la deuxième, la Diavik, en est à l'étape de l'examen réglementaire. Les activités d'exploration pétrolière et gazière et de délimitation des gisements, les abandons de puits et le forage d'exploitation des champs de pétrole ont entraîné des dépenses de 55,5 millions de dollars en 1998–1999. Ces activités ont eu pour résultat direct la création d'emplois et d'occasions d'affaires pour les collectivités nordiques.

La prestation d'un régime de réglementation moderne et concurrentiel par AINC appuie l'exploitation de nouvelles mines et de nouveaux champs de pétrole et de gaz dans le Nord.

Afin de maintenir un climat de certitude pour les investisseurs, d'effectuer une gestion rationnelle des ressources et de stimuler l'économie dans le Nord, AINC poursuivra sa réforme de la réglementation.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les activités d'exploitation des ressources minières et pétrolières dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) ont continué d'influencer la charge de travail de ceux qui s'occupent des inspections, des permis, de l'enregistrement des demandes, de la vérification de l'évaluation minière, de l'examen des projets et des évaluations environnementales. Toutes ces responsabilités incombent au Ministère. La baisse du prix de l'or en 1997–1998 et les fermetures de mines qui en ont découlé dans les T.N.-O. continuent d'exercer des pressions et de modifier l'ordre des priorités pour le personnel. La mise en application de nouvelles mesures législatives, ainsi que les obligations d'ordre réglementaire, posent de sérieux défis au Ministère en raison de l'accroissement de la charge de travail qu'elles entraînent. La fermeture possible de la mine Giant pourrait constituer, pour AINC, une lourde responsabilité susceptible de nécessiter une révision des priorités.

Au Yukon, l'activité économique s'est ralentie et les activités d'exploration et d'exploitation ont connu un déclin. En raison du transfert, au gouvernement du Yukon, de la gestion du pétrole et du gaz, en novembre 1998, les activités d'exploration des champs de pétrole et de gaz se retrouvent à la case départ. La charge de travail demeure élevée au Yukon, mais elle est largement attribuable à la modernisation du régime, à la mise en œuvre des ententes

sur les revendications territoriales, ainsi qu'à la surveillance des entreprises en difficulté et à l'abandon des mines.

Dans le nouveau territoire du Nunavut, les efforts se concentreront sur l'édification de nouveaux partenariats avec le gouvernement du Nunavut et la Nunavut Tunngavik Incorporated, dans le but de créer de nouveaux débouchés commerciaux dans la région. Des discussions concernant le renouvellement des permis d'exploration pétrolière et gazière se dérouleront dans le contexte de tels partenariats.

- la gestion des projets d'exploitation des ressources, des fermetures et des abandons de mines, ainsi que le nettoyage des décharges et l'élimination des contaminants dans le Nord;
- l'achèvement d'une deuxième stratégie ministérielle pour le développement durable;
- l'ouverture d'un bureau régional au Nunavut;
- l'acquittement des engagements énoncés dans le plan d'emploi pour les Inuits.

Quels sont les résultats attendus?

*La promotion du développement durable dans le Nord, grâce à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement, aura pour **résultats ultimes** des collectivités plus fortes et une assise économique plus solide dans cette région, des régimes modernes et concurrentiels en matière de lois, de règlements et de politiques visant à assurer le développement durable des ressources naturelles du Nord, et la protection de l'environnement arctique. Pour ce faire, les activités mettront l'accent sur l'efficacité de la surveillance et de l'exécution des mesures d'élimination des contaminants et des déchets dangereux dans le Nord.*

Les principaux résultats visés en 1999–2002

- L'élaboration et la révision des mesures législatives, des règlements et des politiques sur la gestion des ressources naturelles;
- la mise en œuvre de stratégies visant à assurer la protection de l'environnement et des ressources renouvelables;

En quoi cela est-il rentable?

L'élaboration et la révision des mesures législatives, de la réglementation et des politiques relatives à la gestion des ressources, la poursuite du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et la gestion des grands projets d'exploitation des ressources (minières, pétrolières et gazières), tout autant que les abandons et les fermetures de mines, représentent tous d'importants objectifs de la stratégie d'AINC pour le développement durable. Les efforts que déploie le personnel d'AINC pour créer un régime de réglementation efficace et stable, ainsi que pour former un partenariat avec les gens du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé afin de faire profiter les intéressés des occasions d'affaires, ont des répercussions directes sur l'emploi et la croissance partout dans le Nord.

Les efforts d'AINC à l'égard du développement durable dans le Nord s'inspirent du principe que le développement économique du Nord doit se faire sans nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le Programme de l'administration

Quelle est la raison d'être de nos activités?

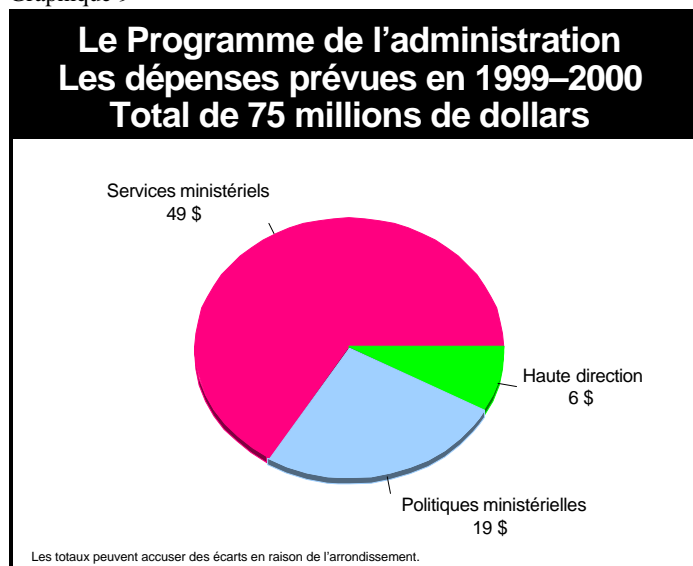
Le Programme de l'administration appuie les programmes d'exploitation d'AINC en offrant l'orientation et la coordination en matière de politiques ainsi que des services consultatifs centralisés. Il est responsable des services administratifs et des conseils en finances, en ressources humaines, en communications et en questions techniques. Il assure la liaison avec le Parlement, les comités de politiques du Cabinet, les autres ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement. Au nombre de ses fonctions figurent la planification stratégique et financière, l'informatique, la gestion du matériel et de l'information, ainsi que la préparation de la correspondance et des séances d'information ministérielles. Le Programme procède aussi à des évaluations et à des vérifications internes conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Pour réaliser ces objectifs à l'appui de *Rassembler nos forces*, le Programme de l'administration a comme priorité de trouver des façons innovatrices de faire des affaires.

Qu'en coûtera-t-il?

Le graphique 9 donne une estimation de la façon dont le budget de 75 millions de dollars, accordé au Programme de l'administration, est réparti entre les services financés par ce programme.

Graphique 9



Aux pages suivantes, on décrit plus précisément, pour chaque priorité du Programme de l'administration, les objectifs et les stratégies, les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement, les résultats attendus et la rentabilité des initiatives.

Quels sont nos grands objectifs et nos principales priorités?

Ces dernières années, le Ministère a cherché des moyens innovateurs de passer d'un mode de gestion axé sur le dirigisme et le contrôle à un mode de gestion favorisant l'exercice du leadership à tous les niveaux hiérarchiques. Chaque secteur et chaque région ont assumé la responsabilité de leurs propres initiatives en matière de leadership.

Le processus de la rétroaction aux gestionnaires indique que l'exercice du leadership et le changement de culture à AINC donnent d'heureux résultats. Le Ministère se classe favorablement au chapitre des qualités de gestion comme l'innovation et la flexibilité, la capacité d'adopter une vue d'ensemble et la prise de risques. Par ailleurs, le Ministère s'efforce d'améliorer ses compétences en gestion des ressources humaines (notamment sur les plans des négociations à la satisfaction de toutes les parties, de la communication et de l'esprit d'équipe).

L'initiative en matière de leadership a fait ressortir, chez le personnel, l'existence d'une volonté et d'un désir très clairs de contribuer activement au processus de changement et au façonnement d'un nouveau partenariat avec les collectivités des Premières nations, des Inuits et des résidents du Nord. C'est le cas tout particulièrement des employés qui dispensent directement des services à nos partenaires chez les trois groupes précités, mais cette détermination se manifeste également au sein de la direction.

De plus, AINC compte au nombre des cinq ministères choisis pour contribuer aux efforts du gouvernement dans la modernisation de la fonction de contrôleur. Le Ministère travaille aussi, avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et quelques

autres ministères, à l'amélioration de la planification et de la production de rapports fondés sur les résultats, dans le cadre de l'élaboration du *Rapport sur les plans et les priorités* et du *Rapport sur le rendement*.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La mise en œuvre de *Rassembler nos forces* exige que nous adoptions une vision différente du rôle du Ministère. Depuis plusieurs années, nous nous efforçons principalement de transférer des responsabilités aux Premières nations tout en nous préparant à mettre un terme à nos activités. *Rassembler nos forces* reconnaît qu'il existe, pour le Ministère, un rôle légitime et approprié qui va au-delà du transfert des responsabilités ou de la dévolution. En tant que ministère, nous devons assumer un rôle dans le perfectionnement des capacités des Premières nations et des Inuits, ainsi que dans l'élaboration de politiques qui favorisent des structures solides et durables d'exercice des pouvoirs par les Premières nations. Au cours des dernières années, la haute direction d'AINC s'est efforcée d'orienter la culture du Ministère et son mode de gestion vers un style fondé sur le leadership et les valeurs. Pour que ce changement se réalise, on a recouru à un certain nombre d'instruments et d'approches, comme des séances de tribune libre de même que des initiatives régionales et sectorielles en matière de leadership.

Quels sont les résultats attendus?

*L'atteinte de ces objectifs prioritaires se traduira **ultimement** par la création d'un programme de soutien ministériel d'une efficacité et d'une efficience élevées, qui assure la prestation de services de grande qualité à l'appui des programmes du Ministère pour les Premières nations et les gens du Nord. Ces priorités seront réalisées dans un milieu qui favorise la participation des Autochtones, le leadership, l'innovation, les valeurs, l'éthique et les saines pratiques de gestion, et qui tire profit des possibilités qu'offre le changement.*

Les principaux résultats visés en 1999–2002

- La promotion de la représentation des Autochtones au sein d'AINC;.
- la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion et l'exercice d'une fonction de contrôleur modernisée; l'acquisition de qualités de chef et d'habiletés d'apprentissage; la préparation à l'an 2000;
- les progrès vers l'atteinte de l'objectif suivant : 50 p. 100 des employés recrutés à l'externe doivent être des Autochtones; un effectif comprenant davantage d'Autochtones à tous les niveaux, particulièrement à l'échelon de la direction;

- l'élaboration d'outils d'apprentissage qui contribueraient au perfectionnement des compétences des travailleurs de première ligne, de manière qu'ils puissent bien représenter l'esprit de *Rassembler nos forces*, ainsi que l'éventail complet des services et des programmes offerts par le Ministère;
- la découverte de nouvelles occasions, pour les Premières nations et les employés d'AINC, de travailler ensemble;
- une plus grande intégration de la philosophie du développement durable dans les activités ministérielles, grâce à un système de gestion environnementale, un document d'orientation et un plan d'action, des guides sur les meilleures pratiques et une vérification des activités effectuées dans le but de favoriser un « gouvernement vert ».

En quoi cela est-il rentable?

L'adoption d'un mode de gestion inspiré du leadership, conforme aux objectifs d'une fonction modernisée de contrôleur, garantirait la mise en œuvre efficace de *Rassembler nos forces* et l'obtention de résultats concrets.

Quelle est la raison d'être de nos activités?

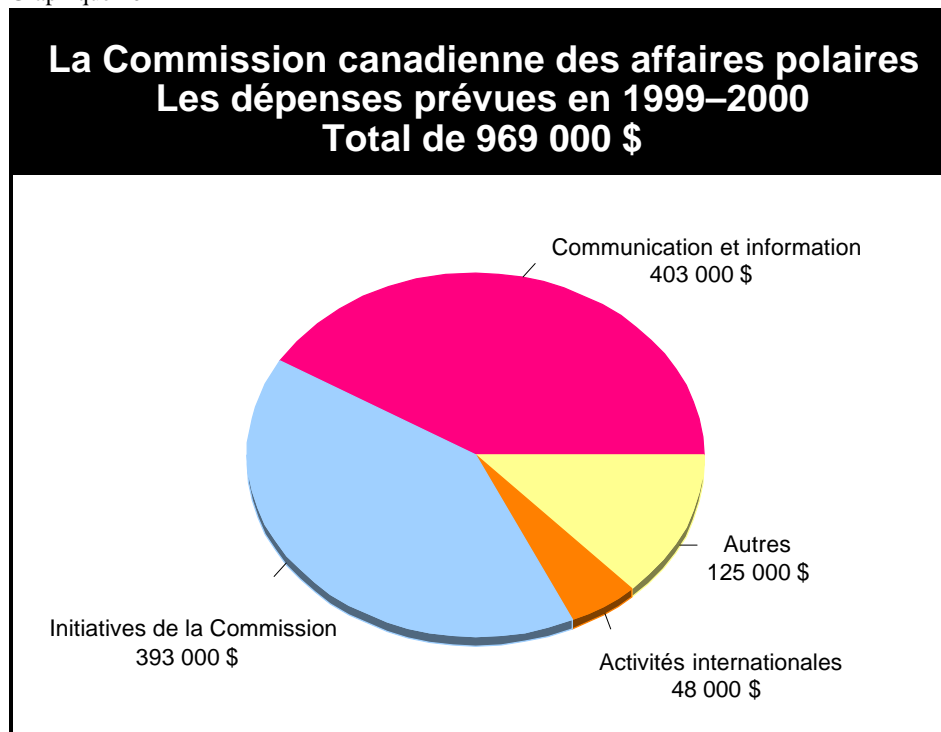
La Commission canadienne des affaires polaires a été créée par le Parlement en 1991, à titre de principale agence fédérale dans le domaine des sciences polaires. Elle fait le rapport de ses activités au Parlement par l'entremise de la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.



Qu'en coûtera-t-il?

Le graphique 10 donne une estimation de la façon dont les dépenses prévues de la Commission canadienne des affaires polaires, de l'ordre de 969 000 \$, seront réparties en 1999–2000.

Graphique 10



Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

La Commission continuera à promouvoir activement l'adoption d'une politique fédérale sur les sciences et la technologie pour le Nord. Elle poursuivra ses travaux en vue de recueillir des renseignements plus précis sur des secteurs particuliers des sciences polaires. Il s'agit d'une tâche essentielle pour comprendre les nombreux facteurs qui influencent la capacité de notre pays de réaliser des recherches polaires et d'évaluer nos besoins futurs. La Commission a activement recouru aux technologies de télécommunication afin de tenir à jour et de diffuser l'information sur les questions polaires. Ces travaux soutenus aident le milieu international de la recherche polaire à accéder aux résultats des travaux de recherche canadiens, et ils aident le Canada à remplir ses obligations internationales au chapitre des sciences et de la technologie polaires. La Commission répond aussi aux demandes de renseignements du public sur la vaste gamme des questions polaires.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

L'atteinte de ces objectifs par la Commission dépendra en partie de l'importance qu'accorderont les ministères et organismes fédéraux à la recherche polaire, ainsi que de la mesure dans laquelle le milieu de la recherche polaire apportera son appui.

Quels sont les résultats attendus?

*Les activités de la Commission canadienne des affaires polaires se traduiront **ultimement** par une meilleure compréhension des questions polaires, ainsi que par une présence et un rôle actifs sur la scène polaire nationale et internationale, dans le domaine des sciences et de la technologie polaires.*

Les principaux résultats visés en 1999–2002

- Favoriser la constitution d'une base de connaissances sur les questions polaires et diffuser ce savoir, notamment les connaissances relatives à Antarctica;
- accroître la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires pour le Canada et les Canadiens;
- rehausser, sur la scène internationale, le profil du Canada à titre de nation circumpolaire;
- favoriser l'essor des sciences et de la technologie dans le Nord.

En quoi cela est-il rentable?

La Commission représente une importante source d'information sur la recherche polaire. Elle sert de lien entre le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, les gouvernements et les Canadiens. De plus, la Commission constitue le principal point de contact avec le milieu scientifique circumpolaire. Non seulement ces activités complètent-elles les travaux de la Commission concernant les activités de recherches au pays, mais elles permettent aussi de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux intéressant le Canada.

Section IV

Les renseignements supplémentaires

Les pouvoirs de dépenser

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1999-2000	Budget des dépenses principal 1998-1999
Affaires indiennes et du Nord canadien			
Ministère			
<i>Programme d'administration</i>			
1	Dépenses du Programme	66 264	63 272
(L)	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - Traitement et allocation pour automobile	49	49
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 354	7 546
	<i>Total du Programme</i>	73 667	70 867
<i>Programme des affaires indiennes et inuit</i>			
5	Dépenses de fonctionnement	226 987	219 317
10	Dépenses en capital	13 750	5 000
15	Subventions et contributions	3 891 398	3 783 017
(L)	Conseil chargé d'apporter de l'aide (mercure) aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	15	15
(L)	Obligations relatives aux garanties de prêts accordées aux Indiens pour le logement et le développement économique	2 000	2 000
(L)	Rentes versées aux Indiens	1 400	1 400
(L)	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	127 786	124 578
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	19 851	20 669
	<i>Total du budgétaire</i>	4 283 187	4 155 996
L20	Prêts à des revendicateurs autochtones	28 053	21 503
L25	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	22 840	24 000
L30	Prêts aux anciens du Yukon	402	-
	<i>Total du non-budgétaire</i>	51 295	45 503
	<i>Total du Programme</i>	4 334 482	4 201 499
<i>Programme des affaires du Nord</i>			
35	Dépenses de fonctionnement	84 782	83 507
40	Subventions et contributions	57 117	90 940
45	Paiements à la Société canadienne des postes	15 600	15 600
(L)	Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales pour des redevances sur des ressources	1 458	1 455
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 837	7 102
	<i>Total du Programme</i>	165 794	198 604
	Total du Ministère	4 573 943	4 470 970
Commission canadienne des affaires polaires			
50	Dépenses du Programme	882	858
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	87	87
	Total de l'organisme	969	945

Les projets et les dépenses en immobilisations

(en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues au 31 mars 1999	Dépenses prévues 1999–2000	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Besoins des exercices futurs
Projets évalués à 10 millions de dollars et plus						
Infrastructure						
<i>Atlantique</i>						
Réinstallation de Davis Inlet	109,4	28,5	45,4	30,6	4,9	0,0
<i>Ontario</i>						
Wapekeka – Services, Phase 1	10,7	2,1	5,5	3,0	0,0	0,0
<i>Manitoba</i>						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Berens River	13,4	13,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Poplar River	12,5	6,3	5,9	0,3	0,0	0,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	6,8	0,3	0,0	0,0	10,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point	10,9	10,4	0,5	0,0	0,0	0,0
Aéroport à Wasagamack	11,6	0,7	0,8	5,0	4,6	0,5
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Mathias Colomb	20,9	20,2	0,7	0,0	0,0	0,0
Total partiel (Infrastructure)	206,5	88,3	59,3	38,9	9,5	10,5
Installations scolaires						
<i>Manitoba</i>						
École de Chemawawin	11,4	0,3	0,3	6,8	4,0	0,0
École intermédiaire de Cross Lake	14,8	8,2	3,1	3,5	0,0	0,0
Phase II de l'École Garden Hill	31,5	0,0	1,5	6,3	15,4	8,3
École Mathias Colomb	16,9	5,9	6,1	4,9	0,0	0,0
École intermédiaire de Norway House	33,0	0,0	0,0	0,0	2,4	30,6
Phase II de l'École Peguis	23,2	0,0	4,4	6,9	5,1	6,8
Phase I de l'École St. Theresa Point	22,2	16,0	6,2	0,0	0,0	0,0
Total partiel (Installations scolaires)	153,0	30,4	21,6	28,4	26,9	45,7
Acquisition de terrains						
<i>Québec</i>						
Remembrement des terres de Kanesatake	37,4	11,7	8,7	8,5	8,5	0,0
Total partiel (projets évalués à 10 millions de dollars et plus)	396,9	130,4	89,6	75,8	44,9	56,2
Autres dépenses d'immobilisations			418,7	450,8	473,2	
Total			508,3	526,6	518,1	

Note : les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des rangées et colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Nom du projet : **Projet de réinstallation des Innu Mushuau** (réinstallation de Davis Inlet)

1. Vue d'ensemble

Le 13 novembre 1996, le conseil de bande des Innu Mushuau, le gouvernement canadien et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ont mis à exécution l'entente de réinstallation des Innu Mushuau (ERIM), aux termes duquel les Innu Mushuau de Davis Inlet bâtiront un nouveau village dans la partie continentale adjacente du Labrador qu'on désigne Natuashish.

2. Ministères directeurs et participants

Ministère promoteur :	• Affaires indiennes et du Nord canadien
Principal participant :	• Conseil de bande des Innu Mushuau
Autre Participant :	• Province de Terre-Neuve et Labrador
Autorité contractante :	• Conseil de bande des Innu Mushuau
Autres collaborateurs :	• Agence canadienne d'évaluation environnementale • Environnement Canada • Travaux publics et Services gouvernementaux Canada • Agence de promotion économique du Canada atlantique • Ministère des Pêches et des Océans • Gendarmerie royale du Canada • Transports Canada • Développement des ressources humaines Canada • Santé Canada • Ministère de la Justice • Industrie Canada

3. Sous-entrepreneurs principaux et importants

(Entreprises et coentreprises justifiant de plus de 500 jours-personnes d'emploi jusqu'en juin 1998)

- Mushuau Innu Construction
- H.J. O'Connell
- Old Mokami Construction
- Construction Polaris
- Michaudville
- Pittman Enterprises
- Mushuau Innu Camp and
Catering
- East Coast Catering
- Davis Engineering &
Associates

4. Principaux jalons

- Énoncé des engagements politiques du gouvernement fédéral : 25 février 1994
- Les Innu Mushuau agréent l'énoncé des engagements politiques : 15 avril 1994
- Approbation préliminaire du Conseil du Trésor : 31 octobre 1996
- Signature des ententes de réinstallation des Innu Mushuau par le MAINC, la province de Terre-Neuve et Labrador et les Innu Mushuau : 13 novembre 1996
- Approbation finale par le Conseil du Trésor de la phase I de la construction : 18 juin 1998
- Présentation au Conseil du Trésor prévue pour la phase II (finale) construction : Février 1999

5. Progrès

- le site de débarquement des barges est achevé (novembre 1997);
- la voie d'accès principale est prête à concurrence d'à peu près 70 p. 100 (novembre 1998);
- le sous-sol de la bande d'atterrissage est prêt (novembre 1997);
- l'adduction d'eau et les égouts sont à peu près à moitié finis (novembre 1998);
- à peu près 75 p. 100 du concassage et de l'entassement des agrégats sont faits (novembre 1998);
- l'entrepôt du matériel d'entretien est fini aux quatre cinquièmes (novembre 1998);
- le campement et le ravitaillement offrent des services complets à tous les entrepreneurs.

6. Retombées industrielles

Environ 20 p. 100 des frais de gestion du projet sont consacrés à une participation directe des Innu Mushuau. Des occasions d'emploi communautaire et des possibilités de recettes pour la bande ont été créées par le biais de sociétés en coentreprise avec le Conseil de bande des Innu Mushuau — par exemple Mushuau Innu Camp and Catering et Mushuau Innu Construction Limited (qui appartiennent à 51 p. 100 au conseil de bande). Deux gros contrats de construction d'une valeur totale évaluée à 6,5 millions de dollars ont été décernés par voie d'appel d'offres à Mushuau Innu Construction. En outre, une entente de service exclusive, d'une valeur évaluée à 5 millions de dollars, a été adjugée à Mushuau Innu Camp and Catering. En outre, les Innu ont toute latitude pour gérer la construction résidentielle, ce qui s'élève à environ 8 millions de dollars des fonds affectés au projet. À ce jour, un total d'environ 19 millions de dollars a été décerné sous forme de contrats aux entreprises innu et pour la construction résidentielle. On prévoit que le conseil de bande continuera à étudier d'autres mesures de développement économique, dans les limites de l'entente de réinstallation.

Les projets de développement durable

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Commission Brundtland, 1992

Les projets de développement durable du AINC sont axés sur deux documents; le premier, *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, définit les principales priorités et un cadre d'action global. La stratégie du Ministère intitulée *Vers le développement durable* décrit les moyens qu'il doit employer pour fonctionner de manière à appuyer le développement durable. Ensemble, ces documents tentent d'améliorer les relations avec les Premières nations et avec les habitants du Nord, tout en apportant une contribution aux mesures qui appuient le développement durable. La table ci-dessous présente les cibles, actions, indicateurs et principaux résultats escomptés pour la période de planification de 1999 à 2002. Elle illustre l'apport de certaines des principales priorités du Ministère à la mise en oeuvre de la dimension environnementale de la stratégie du Ministère intitulée *Vers le développement durable*.

CIBLES	ACTIONS	INDICATEURS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR 1999–2000
Partie I : Programme des affaires indiennes et inuites			
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS			
<input type="checkbox"/> Favoriser la participation des Premières nations à l'élaboration de programmes environnementaux et à l'élaboration de politiques	<input type="checkbox"/> Encourager les consultations entre les Premières nations (et autres organismes) et les ministères.	<input type="checkbox"/> Nombre de projets incorporant des connaissances écologiques traditionnelles et la connaissance scientifique. <input type="checkbox"/> Nombre de Premières nations qui ont convenu de participer au processus. <input type="checkbox"/> Nombre de politiques et programmes environnementaux élaborés en consultation avec les Premières nations.	<input type="checkbox"/> Aller de l'avant dans un esprit de partenariat véritable en vue d'améliorer l'environnement.

CIBLES	ACTIONS	INDICATEURS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR 1999–2000
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : RENFORCEMENT DE L'EXERCICE DU POUVOIR PAR LES AUTOCHTONES			
<input type="checkbox"/> Régimes d'exercice des pouvoirs autochtones dotés du pouvoir de promulguer des lois environnementales dans une réserve.	<input type="checkbox"/> Projet conjoint d'élaboration de politiques entre les Services fonciers et fiduciaires et l'Assemblée des Premières nations. <input type="checkbox"/> Responsabilités environnementales fédérales transmises aux Premières nations.	<input type="checkbox"/> Les Premières nations promulguent des lois et règlements environnementaux dans leur réserve, dans le respect de leur culture et leurs traditions particulières.	<input type="checkbox"/> <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> , à titre d'autre loi possible.
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LES COLLECTIVITÉS ET LES ÉCONOMIES, ET APPUYER LES GENS			
<input type="checkbox"/> Les sites contaminés ont cessé de poser un danger à la santé et à la sécurité dans les réserves.	<input type="checkbox"/> Repérer les sites contaminés dans les réserves, les classer en ordre de priorité et les nettoyer <input type="checkbox"/> Dresser un plan de biorestauration pour traiter de ces sites contaminés.	<input type="checkbox"/> Taux de nettoyage de sites contaminés dans des réserves. <input type="checkbox"/> Réduction dans le nombre total de sites posant un danger.	<input type="checkbox"/> Surveillance et application efficaces du nettoyage des contaminants et des déchets dangereux. <input type="checkbox"/> Veiller à ce que les collectivités des premières nations jouissent d'autant de protection environnementale que les collectivités non autochtones.
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : RENFORCER LES COLLECTIVITÉS ET LES ÉCONOMIES, ET APPUYER LES GENS			
<input type="checkbox"/> Entretien du parc de logements actuel, rénovation des maisons insalubres et construction de nouveaux foyers.	<input type="checkbox"/> Mise en oeuvre de la nouvelle politique du logement, qui est conforme à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> .	<input type="checkbox"/> Nombre de propositions de logements communautaires approuvées aux termes de la nouvelle politique du logement. <input type="checkbox"/> Nombre et pourcentage de logements adéquats.	<input type="checkbox"/> Mise en oeuvre de politiques, programmes et plans pluriannuels du logement axés sur la collectivité.

CIBLES	ACTIONS	INDICATEURS	RÉSULTATS ESCOMPTEÉS POUR 1999–2000
OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : RENFORCER LES COLLECTIVITÉS ET LES ÉCONOMIES, ET APPUYER LES GENS			
<input type="checkbox"/> Améliorer les services de base d'adduction d'eau et d'égouts offerts aux résidents dans les réserves.	<input type="checkbox"/> Exécuter les projets de catégories 1 et 2 dans l'enquête conjointe AINC-Santé de 1995 (Comblant l'écart), c.-à-d. assurer des services d'eau et d'égouts aux foyers actuellement non desservis, et traiter de tous les autres projets urgents de santé et de sécurité se rapportant à l'eau et aux égouts.	<input type="checkbox"/> Nombre de systèmes restaurés ou de nouveaux systèmes mis en place pour traiter des questions urgentes de santé et de sécurité dans les réserves. <input type="checkbox"/> Nombre de maisons ayant des services adéquats d'eau et d'égouts.	<input type="checkbox"/> Mise en oeuvre de projets d'eau et d'égouts qui règlent les problèmes urgents de santé et de sécurité dans les réserves, tout en comblant l'écart relativement aux maisons dépourvues de services.
Partie II : Programme des affaires du Nord			
OBJECTIF STRATÉGIQUE 6 : GÉRER LES INTÉRÊTS FÉDÉRAUX			
<input type="checkbox"/> Le AINC s'achemine vers une présence d'un caractère fondamentalement différent dans le Nord, par le biais d'une autodétermination locale plus forte.	<input type="checkbox"/> Un plus grand nombre de décisions sont prises par des habitants du Nord dans le Nord.	<input type="checkbox"/> Importance des paiements de transfert au Nord (par personne) en fonction du temps. <input type="checkbox"/> Mise en oeuvre des revendications territoriales. <input type="checkbox"/> Modifications des <i>lois des T. N.-O.</i> et du <i>Yukon</i> .	<input type="checkbox"/> Création du Nunavut le 1 ^{er} avril 1999. <input type="checkbox"/> Transmettre au Yukon des pouvoirs et programmes de type provincial. <input type="checkbox"/> Appuyer le processus de développement politique de l'Ouest des Territoires du Nord-Ouest.
OBJECTIF STRATÉGIQUE 7 : GÉRER LES INTÉRÊTS FÉDÉRAUX			
<input type="checkbox"/> Adhésion véritable du Conseil de l'Arctique.	<input type="checkbox"/> Participation à la Stratégie de protection de l'environnement et au Programme de développement durable.	<input type="checkbox"/> Partenariats avec les autres pays arctiques. <input type="checkbox"/> Données recueillies à long terme sur la santé des personnes qui résident dans l'Arctique.	<input type="checkbox"/> Honorer l'obligation du Canada de collaborer avec les autres pays arctiques selon les plans de travail approuvés des différents groupes de travail du Conseil de l'Arctique (Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, Protection de l'environnement marin arctique, Conservation de la flore et de la faune arctiques, et Développement durable).

CIBLES	ACTIONS	INDICATEURS	RÉSULTATS ESCOMPTEÉS POUR 1999–2000
OBJECTIF STRATÉGIQUE 8 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU NORD			
<input type="checkbox"/> Les décharges d'ordures ont cessé de poser un danger à la santé et à la sécurité dans le Nord.	<input type="checkbox"/> Préparer et appliquer une politique de gestion des sites dangereux abandonnés, ce qui suppose l'évaluation, la biorestauration ou la gestion des risques selon des critères uniformes.	<input type="checkbox"/> Réduction des responsabilités environnementales du gouvernement fédéral.	<input type="checkbox"/> Nettoyage efficace des déchets dangereux et surveillance des contaminants dans le Nord.
OBJECTIF STRATÉGIQUE 9 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU NORD			
<input type="checkbox"/> Un développement qui ne cause que des dommages minimes et acceptables à l'environnement dans le Nord.	<input type="checkbox"/> Réviser les lois, règlements et politiques sur l'exploitation des mines et des autres ressources.	<input type="checkbox"/> Degré de conformité entre toutes les lois (nouvelles et existantes) portant sur la mise en valeur des ressources et les principes de développement durable du AINC. <input type="checkbox"/> Degré auquel la modernisation des régimes des ressources qui facilitent la mise en valeur des ressources naturelles dans le Nord a permis de réaliser une gestion responsable des ressources.	<input type="checkbox"/> Lois, règlements et politiques modernes et concurrentiels, qui assurent la mise en valeur durable des ressources naturelles dans le Nord. <input type="checkbox"/> Programme de surveillance générale au Nunavut. <input type="checkbox"/> Surveillance des impacts cumulatifs dans les T. N.-O.
Partie III : Programme de l'administration			
OBJECTIF STRATÉGIQUE 10 : TROUVER DES MOYENS INNOVATEURS DE FONCTIONNER			
<input type="checkbox"/> Réduire les incidences nuisibles des opérations du Ministère sur l'environnement.	<input type="checkbox"/> Planifier, élaborer et mettre en oeuvre un Système de gestion environnementale (SGE).	<input type="checkbox"/> Améliorer le rendement du parc automobile sous l'angle de la consommation d'essence et de la réduction des émissions. <input type="checkbox"/> Meilleure gestion environnementale des installations et biens du Ministère. <input type="checkbox"/> Réduction dans la quantité de déchets que produisent les opérations ministérielles.	<input type="checkbox"/> Document de politique et d'orientation, et plan d'action SGE. <input type="checkbox"/> Guides des meilleures pratiques. <input type="checkbox"/> Rapport d'avancement empruntant la forme d'une vérification par l'« écologisation des opérations du gouvernement ».

Les initiatives liées à l'an 2000

Le Ministère s'occupe de la question de l'an 2000 depuis 1996–1997 et mène à bien à l'heure actuelle le travail nécessaire pour faire en sorte que nos systèmes de technologie de l'information (TI) essentiels à la mission de l'Administration fédérale (EMAF) soient conformes aux critères de l'an 2000, spécifiquement les systèmes comptables, de paiements de transfert, de gestion des fonds en fiducie, de rôle nominatif et le soutien au gouvernement indien. Ces deux derniers systèmes sont conformes et ont été mis à l'essai depuis quelques temps déjà, tandis que les trois premiers sont sur le point d'être achevés. Le Ministère a remis ses documents de planification d'urgence au Conseil du Trésor, et lui soumet des rapports à intervalles réguliers depuis le printemps de 1998. Globalement, le Ministère est conforme à 92 p. 100 aux critères de l'an 2000, et on s'attend à ce qu'il soit entièrement conforme à l'interne pour l'échéance de 1999–2000.

Le Ministère a identifié en outre plusieurs systèmes informatiques, à l'administration centrale et dans les régions, qui sont essentiels à la mission de l'Administration fédérale (EMAF) par exemple le courrier électronique, Peoplesoft, le suivi des documents, et certains des systèmes régionaux utilisés pour les terres et les redevances dans le Nord et pour Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC).

À l'automne de 1998, mû par un sentiment d'« obligation d'avertir et de diligence » et malgré l'absence d'une obligation légale ou statutaire, le Ministère a décidé d'aider les fonctionnaires des Premières nations à régler les complications liées à l'an 2000 qui pourraient résulter d'une panne des systèmes comme l'équipement d'adduction d'eau ou de traitement des déchets des Premières nations. Beaucoup de régions ont déjà entamé le travail nécessaire pour préparer les systèmes. De surcroît, les fonctionnaires de PGIC ont adressé des lettres à tous les entrepreneurs au sujet de leur obligation de veiller à ce que tout matériel de forage ou de production dans les réserves soit prêt pour l'an 2000. Ils suivront l'affaire et confirmeront la situation au printemps.

Ce travail de collaboration servira à développer les capacités des Premières nations". Il s'inscrit aussi dans l'optique générale de *Rassembler nos forces*.

Les lois et les règlements

Lois relevant du Ministère

Règlements actuellement en vigueur au Ministère

Règlements proposés

Principales initiatives réglementaires

Pour toute information sur ces sujets, prière de consulter le site web du AINC à l'adresse ci-dessous.

http://www.inac.gc.ca/legisl/legisl_f.html

Complément d'information, et sites Web du Ministère

Affaires indiennes et du Nord canadien

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
<http://www.inac.gc.ca>

Bibliothèque ministérielle, Publications et renseignements au public

- Publications et renseignements au public (819) 997-0380
Courriel : InfoPubs@inac.gc.ca
- Bibliothèque ministérielle (819) 997-0811
Courriel : Reference@inac.gc.ca
- Bibliothécaire ministérielle, et gestionnaire, publications et renseignements au public (819) 997-8205
- Consultation/recherche (819) 953-8604
- Prêts entre bibliothèques (819) 994-1347

Internet

- Webmestre du site Internet (819) 997-8204

Relations avec les médias — Communications

- Personne-ressource : (819) 997-8404

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Personne-ressource : (819) 953-9999
Courriel : Instat@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Constitution Square, pièce 1710
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605